

## Les chaumières du Velay de 1650 à nos jours

---

Il subsiste sur les plateaux du Mézenc un type d'habitation exceptionnel des plus curieux, survivance d'un cadre de vie en voie de disparition, dont les générations actuelles seront sans doute les derniers témoins. On a compris qu'il s'agit des chaumières ou maisons aux toits de chaume.

Le mot *chaumière* ne sera donc pas employé ici dans le sens très général que lui donnent des lexicographes de « petite maison rustique le plus souvent couverte de chaume » (1) et pouvant, par conséquent, suivant cette définition, être couverte également de tout autre matériau, lauze, tuile, ardoise, comme on l'entend dans l'expression populaire « on a pleuré dans les chaumières », mais bien dans son acception première et exclusive de *maison à la toiture de paille, de chaume*. D'ailleurs les textes anciens ont prévenu à ce sujet confusion et malentendu. Ni les inventaires et testaments, ni les actes notariés et procès-verbaux, ni les chroniques consultées ne font mention de chaumières, comme si on jugeait ce terme ambigu. En revanche, tous les documents, à quelque date et en quelque lieu de la région considérée que ce soit, désignent ce type d'habitation à toiture végétale par les périphrases de *maison couverte à paille* (2), *de paille* (3) ou encore *en paille* (4) et plus rarement à *lauze et paille* pour les toits mixtes (5) ou utilisent enfin le seul mot *maison*.

Cette précision de vocabulaire étant donnée, la présente enquête portera sur l'aspect extérieur de la chaumière, la construction de son toit, l'intérieur de la maison, le mobilier et son évolution depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la vie de la famille dans ce cadre séculaire, telle qu'on l'imagine d'après les textes et telle que l'ont décrite les voyageurs.

(1) *Nouveau Larousse universel*, éd. 1948.

(2) *A.D.H.L.*, ou Archives départementales de la Haute-Loire, L 853, An III.

(3) *A.D.H.L.*, 3 E 113 (7), f<sup>o</sup> 19, 26 février 1731.

(4) *A.D.H.L.*, *op. cit.*, f<sup>o</sup> 155, 27 juillet 1732.

(5) *A.D.H.L.*, *op. cit.*, f<sup>o</sup> 163, 27 octobre 1732. Pierre Nauton n'emploie jamais le mot *chaumière* mais la périphrase « maison couverte en paille » (*Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central*, Paris, 1959, t. II, n<sup>o</sup> 662-668).

Jean Chervalier

S'il est vrai que le chaume présente des charmes particuliers certains, on se rendra compte aussi qu'il résiste mal à l'usure des saisons, qu'il nécessite un entretien constant, tandis que la main-d'œuvre spécialisée se raréfie. D'autre part le feu apparaît naturellement comme le plus grand ennemi du toit de paille qu'il dévore en quelques minutes, quelle que soit la promptitude des secours. Enfin le coût de l'assurance contre l'incendie est évidemment à l'échelle du risque, ce qui ne va pas sans obérer le budget parfois modeste des exploitants et propriétaires.

De tels inconvénients conjugués font que depuis un siècle environ l'aire de la chaumière ne cesse de se rétrécir et se trouve actuellement réduite à peu près exclusivement au territoire des communes de Freycenet-la-Cuche, de Saint-Front et de Moudeyres.

Ainsi deux visites minutieuses effectuées sur le terrain, en 1965-1966 d'une part et en 1981 démontrent que le recul atteint une moyenne durant ce laps de temps de 60 à 70 %. A ce rythme ce n'est plus une régression mais une déroute.

Les mesures bien tardives de protection que vient de prendre récemment l'administration suffiront-elles à assurer la protection de ce patrimoine original ? Qui donc, amoureux fervent de ce pays, ne le souhaiterait.

Tel sera donc l'objet de cette notice que compléteront des données entièrement nouvelles concernant l'ameublement qui, d'ailleurs, peut n'être pas foncièrement différent de celui d'autres maisons de cette région couvertes avec d'autres matériaux (6).

## I. LA CHAUMIERE DES PLATEAUX

Aperçue depuis la baraque du cantonnier, dans les solitudes de la Champ du Pin qui ondulent en une large houle à plus de 1.200 mètres d'altitude, une forme grise, massive, étrange, se devine au loin dans la brume matinale, excroissance anormale sur cette lande dont rien ne devrait rompre la monotonie des lignes, où nul obstacle ne devrait contrarier la cavalcade échevelée des vents.

Si, prenant la route de Saint-Front, à droite, quand on vient de Boussoulet, on s'engage dans les prairies en direction du sud, une sorte de taupinière apparaît, grandit, prend forme de meule, devient hutte, puis maison isolée aux murs très bas, à ras de terre, se soulève sur ses reins couverts d'une pelisse grise, végétale, moussue, confondue avec la steppe dont elle dérange à peine les vagues verdâtres. Sorte de bonnet à poil de la garde impériale piqué d'un frêne en

---

(6) On ne s'attardera pas ici sur l'aspect très particulier de l'architecture. Cette question a été traitée magistralement par Roger Nicolas dans une étude qui a pour titre *L'architecture rurale sur le plateau du Mézenc* parue dans les *Cahiers de la Haute-Loire* (1980), pp. 131 à 175. Il sera utile de s'y référer.

guise de plumet, oublié après la bataille, hérissé par le vent éternel. Sentinelle d'une demi-douzaine de huttes à peu près identiques qui tournent leur dos aveugle vers le nord glacial et béent vers le soleil du sud de leur porche de pierre, de leur porte d'étable, de leurs misérables fenêtres rares, parcimonieuses, bardées de tiges de fer. La haute cheminée de pierre lâche des bouffées de fumée bleuâtre, torturées par les lanières du ciel. Une murette de pierres sèches clôt parfois un petit carré de légumes rustiques, choux, poireaux, pommes de terre.

Ce troupeau de toits de paille égailé sur la prairie c'est Montbrac.

Ou plutôt c'était Montbrac... En 1965.

Car ce Montbrac-là n'est plus. Certes le village est toujours à sa place. Mais il ne vous étreint plus la gorge de ses doigts gris. Plus rien ou presque ne le différencie des autres éparpillés au creux des herbages. La si belle, si noble chaumière postée en vigie, tel le solitaire d'une harde, propriété de M. Jacques Lhoste, de Cerisier, s'est effondrée. Elle n'est plus qu'un squelette de murs décharnés que la *burle* fouette en gémissant. Le chaume est parti au vent par lambeaux. Les autres qui venaient à la suite ont emboîté le pas, comme entraînées par un instinct grégaire. De sorte qu'il ne reste plus ici qu'une seule toiture de paille, dernière image d'un campement humain en passe de terminer sa mue.

Tel est le sort de tant d'autres demeures semblables, isolées ou rassemblées en hameaux, en villages.

Il n'est que temps dès lors d'accorder quelques instants d'attention à ces maisons qui, de retraites en reculs, ne se survivront bientôt que d'une manière factice, sous la forme de musées frigides — que l'on a eu déjà la précaution de mettre en place d'ailleurs — sans vie et sans âme.

### *Aire d'implantation*

Les chaumières occupent une zone qui présente approximativement la forme d'un croissant dont les pointes embrassent le massif du Mézenc et qui s'inscrit sur le territoire des cantons du Monastier-sur-Gazeille, de Fay-sur-Lignon et de Tence. On exclura pourtant de cette étude ce dernier où l'on sait de source sûre que subsistaient encore au début de ce *xx*<sup>e</sup> siècle des toitures de paille qui poussaient même des avancées jusqu'aux portes d'Yssingeaux, dans la vallée de l'Auze (7). On a vu disparaître les dernières de ce canton tout récemment, à Fomourette et à l'Aulanier-Petit, et, dans celui du Monastier, au village du Fraisse, commune de Laussonne, à Crouziols, également à Saint-Marsal, au Bez dans celui de Saint-Julien-Chapteuil. Au sud,

(7) Ardoin-Dumazet, *Voyage en France*, 34<sup>e</sup> série, 1904, pp. 6, 25 ; A.D.H.L., 3 E 118 (5), f<sup>o</sup> 32 et 50.

la limite extrême atteint les confins de l'Ardèche, dans la commune de Présailles, au-delà de Vachères (8) et à Massibrand (9).

Ainsi le secteur qui nous intéresse se trouve restreint à quelques communes du Monastier et de Fay, alors que l'aire primitive s'étendait à tout le plateau au début de ce siècle.

Une des premières questions qui se présente naturellement à l'esprit est celle-ci : pourquoi les toits de chaume se trouvaient-ils confinés dans cette région de la Haute-Loire ? Géologues et archéologues fournissent des éléments de réponse très satisfaisants.

Les premiers ont dès longtemps constaté que le sol se caractérise ici par la rareté de l'argile (10). Les habitants qui auraient souhaité se procurer des tuiles auraient dû par conséquent s'adresser à des fabriques plus ou moins éloignées pour s'approvisionner, soit à Brives ou à Couteuges pour la tuile creuse, soit à Lezoux pour la tuile plate industrielle (11). Mais la lenteur, la difficulté, le coût des transports interdisaient pratiquement aux petits exploitants, qui étaient la grande majorité, les frais et les aléas de telles expéditions. La couverture de lauze qui coexistait avec le chaume sur le massif au moins depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle (12) se rencontrait surtout dans les fermes d'une certaine importance en raison de la cherté des charpentes qui doivent être très robustes pour porter la charge énorme des dalles de phonolithe.

Les recherches des archéologues confirment ces observations. Ils n'ont jamais signalé, au cours de leurs recherches, en quelque endroit que ce soit, sur la portion de territoire qui nous intéresse, c'est-à-dire sur les plateaux, la découverte du moindre fragment de tuiles ou de briques romaines (13). Le règne du chaume paraît donc remonter à des temps immémoriaux.

Ce n'est qu'au milieu de ce siècle, lorsqu'un certain confort s'est imposé dans les foyers, que la lauze a éliminé le chaume dans tous les chefs-lieux de communes, à part Moudeyres, tels que les Estables, Chaudeyrolles, Fay, Saint-Front..., puis, mais beaucoup plus lentement, dans les écarts, les hameaux, les villages ; tandis qu'à l'extrémité méridionale de la zone considérée c'est la tuile rouge qui a pris le relais, notamment à Crouziols (Le Monastier), Mézeyrac ou Vachères (14).

(8) Ardoin-Dumazet, *op. cit.*, p. 125.

(9) Journal *La Haute-Loire*, 10 avril 1886.

(10) Pierre Bout, François-Hubert Forestier.

(11) *Annales de la Société d'Agriculture*, t. XVIII, p. 223.

(12) Faujas de Saint-Fond, *Recherches sur les volcans éteints*, 1778, p. 156-157 ; Aimé Giron, *Fay-le-Froid, Notes de voyage*, p. 53 ; Ardoin-Dumazet, p. 85.

P. Nauton signalait quelques chaumières, à Ally, en 1959 ; elles ont aujourd'hui disparu (*op. et loc. cit.*).

(13) Roger Gounot, *Collections lapidaires du Musée Crozatier*, 1955, pl. I.

(14) La dernière chaumière des Estables a disparu en 1975.

Le remplacement d'un toit de chaume par de la lauze, aux Estables, en 1732, coûte y compris la réfection des murs de la grange la somme de deux cent cinquante livres (15). A la même époque, en 1731-1732, les maisons couvertes de paille sont nombreuses aux Estables (16). Mais il existe aussi des toitures mixtes, lauze et paille dans ce bourg, comme on l'a déjà dit (17), et dans bien d'autres villages, à Longetraye, de Freycenet-la-Cuche, par exemple (18). Signalons encore à titre indicatif un prix fait de 1781 pour la construction d'une maison couverte en lauze, pour le sieur Reynaud, du lieudit les Moulins, commune des Estables, et s'élevant à la somme de quatre cents livres (19). Ce prix paraît assez bas et pourrait ne concerner qu'une annexe de la maison d'habitation. En effet la valeur d'une chaumière de Saint-Front estimée en 1795, soit à la même époque, environ huit cents livres représentait le double de ce prix. Il ne pouvait donc s'agir que d'une remise ou d'un simple hangar, ce que ne précise pas le libellé du prix fait.

Son aire d'implantation étant ainsi délimitée, comment se présente la chaumière ?

#### *Aspect extérieur de la chaumière*

Il n'a pas varié depuis des siècles jusqu'à nos jours.

Le poète vellave Charles Calemard de Lafayette faisait cette description, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : « *A peine distinguerait-on ces taupinières qui semblent plutôt une boursofflure du sol qu'une œuvre de main d'homme... Un chaume envahi par les végétations moussues, voilà à la fois la toiture, les parois, la construction tout entière, dont la teinte verdâtre se confond avec l'aspect général des terrains environnants* » (20).

Il s'agit là sans doute de touches vagues et sentimentales plutôt que d'une description précise. Néanmoins nous avons ressenti des impressions identiques, lors d'une visite à Couteaux, au nord de Saint-Front, un jour de tempête, sous une pluie battante.

Lorsqu'on découvre pour la première fois un de ces villages de paille, c'est une étrange sensation de dépaysement, de plongée soudaine dans un autre temps. C'est un peu le saisissement du paléontologue devant un rarissime fossile, l'heureuse surprise du chercheur qui ramène au jour un document inespéré.

Curieuse en effet est cette intégration au sol dont elle est une émanation, au milieu ambiant dont elle procède, de la maison de

(15) *A.D.H.L.*, 3 E 113 (7), f° 164, prix fait de Chabanel, maçon, du 27 octobre.

(16) *A.D.H.L.*, 3 E 117 (7), f° 19-20, ventes des 26 février et 21 avril 1731.

(17) *A.D.H.L.*, 3 E 110 (10), f° 145 ; Aimé Giron, *op. cit.*, p. 33.

(18) *A.D.H.L.*, 3 E 113 (7), f° 163, bail à ferme du 27 octobre 1732.

(19) *A.D.H.L.*, 3 E 114 (2), f° 63, prix fait du 29 avril 1781.

(20) *Les paysages et le montagnard du Mézenc*, in *Mémoires*, t. XIX, pp. 537-538.

chaume. Ce qu'expriment fort bien les mots « taupinières » — pardon pour les habitants —, « boursoufflure ».

Une autre cause d'étonnement est l'importance de la toiture dont le volume n'est jamais inférieur aux deux-tiers de celui de la maison. Cette particularité est due à la très forte pente qu'il est indispensable de donner à ce type de couverture.

Dans la très grande majorité des cas, les toits sont à quatre pentes. Ils recouvrent la maison comme un chapeau de feutre solidement enfoncé sur les yeux. L'exemple le plus typique se trouvait à Largentière, commune de Freycenet-la-Cuche, un peu au-dessus de la route du Béage. Mais aujourd'hui cette grande et belle chaumière a perdu malheureusement sa toiture. Il n'en reste plus que les murs croulants.

Il arrive aussi que trois des pans aient le même développement, le quatrième, plus court, protégeant comme une visière soit la montée de la grange, soit les ouvertures.

D'autres fois le toit est à trois pentes. Ce qui est courant lorsque la maison s'adosse à la prairie ou au versant d'un talus. Dans ce cas, ce quatrième côté est formé par un mur plat à pignon en maçonnerie. On en verra un bon exemple dans une maison restaurée de Bigorre.

Enfin on trouve, mais plus rarement, des toitures à deux pentes seulement, quand les maisons construites en ligne ont deux murs mitoyens. Le village de la Roche-Haute, de Freycenet-la-Cuche, en offre le meilleur exemple.

C'est le lieu de rappeler une autre particularité déjà signalée, assez courante, originale et d'un heureux effet : le mariage du chaume et de la lauze dans une même construction, pratique fort ancienne dont font état des actes notariés dès 1732 et 1736 (21). Ces matériaux conjugués s'harmonisent fort bien avec les basaltes et phonolithes des murs et la chaux patinée par le temps. En raison de leurs dimensions, de leur poids, les lauzes ne sont utilisées ici qu'en annexe et à condition qu'elles soient posées sur des charpentes robustes et de faible pente. On les emploie par conséquent soit pour la bordure et la retombée des toits (Bigorre, La Vacheresse, par exemple), soit en auvent sur la porte, le porche d'entrée ou la porte de grange (Montbrac, Moudeyres), soit sur le « carré » d'habitation (ferme-musée de Moudeyres), soit sur de petits bâtiments à l'usage de remises ou de garages.

Enfin ce chapitre de l'aspect général doit réserver une place particulière à la cheminée monumentale dont le haut massif jaillit de la pelisse grise du chaume. C'est une construction quadrangulaire tronquée, de forme légèrement pyramidale. Bâtie en basalte brut de blocage, elle ne s'élève que rarement jusqu'à la ligne de faitage et se

(21) *A.D.H.L.*, 3 E 113 (7), f° 163 ; 3 E 113 (10), f° 145.

termine par une lauze à usage de pare-pluie ou de pare-neige posée à plat sur deux pierres (plusieurs exemples à Bigorre), ou encore sur quatre petites piles de pierre (Moudeyres). D'autres fois cette lauze est remplacée par un plateau de bois. Enfin il arrive aussi qu'elle soit supprimée. A sa place on pose alors une buse en tôle ou en fibrociment destinée à rejeter le plus loin possible les escarbilles du foyer (Machabert, Bournac, Mézeyrac, Moudeyres, etc.).

Quand elle se trouve isolée sur la lande, la chaumière est presque toujours flanquée d'un bouquet d'arbres ou même d'un seul compagnon de garde qui se présente sous la forme d'un frêne noueux dont la feuille verte est souvent à usage de fourrage, ou encore d'un sorbier dit « des oiseleurs » aux feuilles finement dentelées qui se pare, à l'automne, de grappes rouges de corail dont les grives se montrent particulièrement friandes. Roger Nicolas assure que ces arbres jouent le rôle de paratonnerres.

Dans la cour sèchent du linge, des drapeaux qui flottent au vent jamais en repos. Derrière la maison, l'*hort*, le petit jardin, met une note claire sur la prairie.

### Construction du toit de chaume

Constituées ici de paille de seigle (22), les toitures sont d'une grande souplesse et surtout d'une extrême légèreté comparativement aux autres. Malgré sa fragilité, le chaume protège bien des tempêtes qui hérissent son poil, des neiges qui font ployer ses reins, des rafales de pluies qui ruissellent sur ses flancs, les précipitations étant ici des plus abondantes (de 1.000 à 1.200 mm de moyenne annuelle). Ce mode de couverture doit son efficacité à la forte pente des toitures qui n'est jamais inférieure à 50 % et qui dépasse même 60 % dans certains cas.

La paille utilisée doit être de première qualité. Longue parfois de 1,50 m à 2 mètres, on la moissonne avec le plus grand soin à la faucille, car elle doit être lisse et sans défaut. On ne la bat, pour en faire tomber le grain, ni à la machine ni au fléau, ce qui aurait pour effet de briser les tiges, de les froisser et de compromettre l'imperméabilité. On préfère égrener les épis à la main en frappant l'extrémité des javelles sur l'arrondi d'une futaille ou d'un tronc d'arbre écorcé et couché. Liée en « classes » ou en bottes de vingt à trente centimètres de diamètre, elle est conservée au sec dans un coin de la grange, les bottes dressées sur pied et jamais couchées pour éviter les moindres déformations. C'est de ce stock que le *chaumier* qui n'est autre souvent que le propriétaire lui-même, tirera les *cloissous* équivalant à une poignée de paille qui serviront à la réfection de la toiture ou à de simples réparations, suivant la nécessité.

(22) Le genêt est parfois utilisé aux confins de l'Ardèche (A.D.H.L. 3 E 113).

Bien égalisés du pied pour raison d'étanchéité, les *cloissous* sont disposés en rangées parallèles au faitage de la maison en commençant par le bas. La première et la dernière rangées ont leurs épis tournés vers le bas, les suivantes vers le haut. Les épis des *cloissous* de ces dernières sont bouclés en forme de nœuds qui les attachent les uns aux autres et les rendent parfaitement solidaires de la charpente légère qui n'a ni fermes, ni poinçons, ni arbalétriers. La deuxième rangée chevauche la première, la troisième la deuxième, et ainsi de suite jusqu'au sommet. Les rangées sont liées à des lattes transversales espacées de trente à quarante centimètres elles-mêmes clouées sur les chevrons, sans aucun planchéage. Les *cloissous* de la dernière rangée de chacun des deux pans principaux de la toiture sont très solidement liés ensemble, les épis vers le bas donc, par une tresse de paille torsadée (Moudeyres) que l'on remplace de plus en plus par du fil de fer (Bigorre) et chevauchent la ligne de faite qui est la partie la plus délicate et la plus soignée de ce genre de couverture. Ces deux dernières rangées du faitage sont maintenues en place pour résister aux bourrasques par deux perches parallèles (Les Maziaux, Bigorre, Moudeyres, etc). Telle est la technique traditionnelle de construction que seuls sont capables de pratiquer sans défaut moins d'une demi-douzaine de *chaumiers*. Mais de plus en plus souvent on remplace ce faitage d'une grande beauté par des plaques de gazon, de la tôle ondulée, du fibrociment.

Suivant M. Boyer Isidore, chaumier aux Maziaux de Saint-Front, une couverture de chaume à quatre pentes, la plus ancienne et la plus courante, épaisse de vingt à vingt-cinq centimètres, d'une surface totale de 250 mètres carrés, nécessite la pose de 6.500 *cloissous* de 1 kilo (soit 26 ou 28 *cloissous* au mètre carré) et pèse par conséquent 6 t 500 au total. Le coût de la main-d'œuvre seule (environ 3 francs par *cloissou*) atteint environ 20.000 francs. Ce qui donne finalement un prix de revient plutôt élevé.

On a vu que certaines chaumières adossaient un de leurs côtés à un repli de terrain ou à un talus. Dans ce cas ce mur d'appui se termine par des redans qui forment comme les degrés d'un escalier (Bigorre) pour permettre d'atteindre et de réparer plus aisément tous les points endommagés du chaume. Ce qui, sans doute, a fait dire à George Sand que l'on monte sur les toits par des « échelles » (23). Il arrive, mais très rarement, que le toit de chaume soit encadré par deux pignons en pierre à redans. On peut en voir une bonne reconstitution à l'auberge de Moudeyres.

Suivant Luc Breuillé, le redan joue aussi le rôle de coupe-vent ou de coupe-feu (24), pour la simple raison qu'il émerge largement au-dessus du toit. Cette efficacité se vérifie surtout dans le cas de mitoyenneté.

(23) *Le Marquis de Villemer*, 1864, p. 105.

(24) *Maisons paysannes et vie traditionnelle en Auvergne*, 1980, p. 22.

Enfin il arrive que le pignon s'arrête au ras du toit. Les redans en pierre sont alors remplacés par un boudin en chaume qui, à l'évidence, ne saurait assurer la même protection. Un boudin identique peut aussi constituer une arête de raccord aux angles des toitures à trois ou quatre pentes.

### *Avantages et inconvénients du chaume*

A première vue les avantages et les inconvénients du chaume se balancent. Mais, à l'étude, il apparaît à peu près certain que les inconvénients l'emportent sur les avantages. Sinon ce type de couverture se serait généralisé et imposé. Or, c'est l'inverse qui se produit puisqu'il est progressivement et inexorablement abandonné.

Parmi les *avantages* on retiendra l'économie réalisée sur le matériau lui-même généralement produit sur place, par sa relative légèreté qui s'accommode de charpentes quasi arachnéennes comparativement à celles, lourdes et massives, des toits de lauze. On y ajoutera la facilité de la pose, car autrefois chaque paysan était son propre chaumier. Il n'était donc pas nécessaire de recourir à un spécialiste comme aujourd'hui.

A ces qualités matérielles il convient d'ajouter des impressions psychiques non négligeables, des sentiments, des sensations d'intimité, de « chez soi », que ne donnent plus les constructions de série modernes, les matériaux industriels surtout. Rien ne ressemble plus à un toit de tuile qu'un autre toit de tuile. Cela s'appelle en langage barbare la standardisation. Les vieilles chaumières, au contraire, avec leurs formes si diverses, si curieuses, sont davantage personnalisées. Il est difficile d'en trouver deux absolument identiques. Leurs toitures se revêtent, suivant les saisons, l'âge et l'exposition, de couleurs nuancées qui vont du gris de la cendre au fauve des moissons, en passant par tous les verts des lichens et des mousses.

Il ne faudrait pas croire que le paysan est insensible à ces valeurs. Les époux Breysse (M. Breysse est aujourd'hui décédé) que nous interrogeons en 1964, à la Roche-Haute, disaient avec sincérité et conviction : « *Nous aimons beaucoup notre maison. Nous y sommes bien. Elle est chaude l'hiver, fraîche l'été* ». Ce disant, leur regard exprimait une certaine fierté, celle d'avoir su maintenir intact, semble-t-il, l'habitat ancestral, en un temps de nivellement des comportements, de planification universelle, fierté d'avoir préservé comme un héritage ce vénérable toit de paille, rucher des vertus familiales de simplicité et de travail bien fait.

Les *inconvénients* du chaume sont graves et multiples. La fragilité déjà dénoncée découle de la nature même du matériau. C'est l'évidence. Alors que la lauze est inusable, le chaume doit être renouvelé tous les trente ans environ. Mais les exemples d'entier remplacement sont rares parce que coûteux. On préfère des restaurations très loca-

lisées, par plaques, même si la réparation nuit à l'uniformité, à l'esthétique de la toiture, et apparaît comme une pièce neuve cousue sur un vieux vêtement.

D'autre part l'usure des deux pentes principales du toit n'est ni homogène ni identique. Celle qui est tournée vers le nord et qui voit peu le soleil, sauf quand il monte au zénith, en raison de son pourcentage d'inclinaison, se couvre assez vite de mousses et de moisissures. Celle qui regarde vers le sud, en revanche, est rapidement desséchée, brûlée. Elle se brise et s'émiette ensuite sous l'action des vents.

Inconvénient encore la raréfaction de la paille de seigle qu'entraînent peu à peu l'abandon de la polyculture et la reconversion quasi générale des exploitations vers l'élevage exclusivement. Ainsi pour refaire un toit de la Roche-Haute il a fallu « importer » de la paille du département de la Loire.

Le défaut de main-d'œuvre spécialisée de nos jours n'est pas un moindre handicap. A mesure que disparaissent les toits de chaume se raréfient naturellement les chaumiers, et inversement, quoiqu'il en reste encore de très habiles cantonnés exclusivement à Saint-Front et à Moudeyres.

Mais le pire défaut du chaume c'est son inflammabilité qui n'est pas à démontrer, et, par voie de conséquence, le coût élevé des polices d'assurance contre l'incendie. Ces questions importantes feront l'objet de chapitres ultérieurs.

## II. UN CADRE DE VIE BIEN PARTICULIER

### *Aspect intérieur de la chaumière*

La disposition intérieure de la chaumière, comme son aspect extérieur, n'apparaît pas identique partout. En simplifiant à l'extrême on peut classer ces habitations en deux catégories que l'on discerne d'ailleurs dès l'abord au nombre des entrées : la *maison primitive* à une seule porte, celle que l'on qualifiera d'*évoluée*, à deux ou plusieurs portes (25).

La *maison primitive* appelée aussi « campement primitif » par Ulysse Rouchon (26), ou tout crûment « hutte », « tanière humaine », par Ch. Calemard de Lafayette, ne possède, pour les bêtes et les gens, qu'une seule entrée qui donne directement accès à l'étable obscure et confinée. Là, sur l'un ou l'autre côté du passage, s'ouvre la porte d'une pièce unique qui est tout à la fois cuisine, salle à manger, salon, chambre, grenier, remise de petit outillage. Elle est quelquefois flanquée d'une chambre à coucher. Cette pièce et l'étable où se trou-

(25) Classification adoptée par Roger Nicolas et par Luc Breuillé, *op. cit.*

(26) *La Vie paysane*, t. I, ch. II, p. 20.



MONTBRAC - La maison Jacques Lhoste, en 1965, aujourd'hui en ruine (côté sud).

*Le mobilier et les ustensiles de ménage*



MONTBRAC - La même maison côté nord.

*(ment abandonnée et en ruine)*



LA ROCHE-HAUTE - La place du village aujourd'hui défigurée.



LA ROCHE-HAUTE - La ferme des époux Breyse incendiée en 1904 (actuellement abandonnée et en ruine).

vent aussi parfois des lits-clos occupent tout le rez-de-chaussée (27). Au dessus règne la grange immense qui occupe à elle seule tout l'étage et fait songer, avec les fines nervures de ses chevrons, à une nef gothique.

La *maison évoluée*, un bien grand mot, grâce à des entrées différentes, pour l'étable et pour l'habitation, marque une nette séparation entre les occupants, la famille et le bétail. Ici la cuisine est toujours accompagnée d'une ou deux chambres qui prennent souvent leur espace dans le volume de la grange et auxquelles on accède alors par un escalier intérieur, d'une souillarde, et, à Saint-Front et aux Estables, d'une *crotte* (grotte ou cave) bien voûtée en beaux moellons qui s'enfonce dans le sol et qui est à usage de resserre pour les provisions (28).

Ces dispositions traditionnelles très sommairement indiquées n'ont pratiquement pas changé depuis des siècles, jusqu'après la deuxième guerre mondiale qui a tant bouleversé de choses dans les campagnes. Aussi la très grande majorité des fermes, pour ne pas dire la totalité, sont aujourd'hui modernisées. Et il est plaisant de signaler que les aménagements intérieurs ont presque toujours commencé par l'étable, tandis que ceux du local d'habitation ne sont intervenus qu'après. Cette attention pour le troupeau nourricier n'a-t-elle pas quelque chose de touchant ?

### *Le mobilier et les ustensiles de ménage*

Le mobilier est resté pendant des siècles et jusqu'aux environs de 1950 des plus rudimentaires, n'accusant qu'une très lente et très relative progression.

Gaston Fontanille qui l'inventoriait en 1904 le réduisait à quelques éléments : « *un pétrin qui sert de table et de garde-manger, des bancs de bois et une armoire* » (29). C'est tout de même un peu sommaire. Il ne faudrait pas oublier le lit et quelques autres choses.

Cependant grâce à des documents inédits et très sûrs on peut reconstituer exactement le mobilier primitif de la chaumière qui s'est fort peu modifié depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, sinon par l'appoint de quelques pièces que l'on signalera au fur et à mesure qu'elles apparaîtront dans les textes qui, tous, confirment l'indigence relevée par les voyageurs avec de légères variantes inévitables.

Les textes de base de cette nomenclature sont de deux sortes : d'abord les procès-verbaux ou états des dommages et préjudices causés par les incendiaires de Saint-Front, lors de l'expédition punitive des

(27) George Sand, *op. cit.*, p. 358 ; Gaston Fontanille, *Du Mézenc aux Sources de la Loire*, 1904, p. 93.

(28) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (343), n° 30.

(29) *Op. cit.*, p. 115.

## Jean Chervallier

gardes nationales, en 1793, ensuite les testaments et inventaires trouvés dans les minutes des notaires de la région. Toutes ces pièces concordent non seulement entre elles, mais aussi avec les notes des voyageurs.

### I. — Procès-verbaux de 1793-1795.

Les révolutionnaires qui incendièrent Saint-Front en 1793 n'épargnèrent pas dans leur zèle répressif les chaumières de quatre bons républicains qui durent produire un certificat de civisme que le maire présenta au citoyen Joseph Pierret (30), pour qu'il leur obtienne une indemnisation. Voici donc ces quatre pièces. On verra qu'elles présentent un grand intérêt (31).

« a) *Etat des pertes de Jean-Claude Masson du lieu et commune d'Ardennes la Montagne cydevant Saint Front le 24 mars 1793 vieux stille par les gardes nationales du Puy et autres endroits qui incendièrent sa maison et tous ses effets comptant :*

1° Une maison couverte en paille évaluée la somme de .....	850 livres
2° Deux bois de lit évalués .....	90 »
3° Trois garderobbe évaluées .....	110 »
4° Un paitrin avec son couvert servant de table	25 »
5° Un buffet .....	20 »
6° Un baquet servant pour faire la lessive ....	10 »
7° Un paire grenier a deux moyens .....	72 »
8° Cent cartons truffes a raison de quinze sols	75 »
9° Quatre couvertes laine de pays a moitié uzé deux neuves évalué ces deux dernières soixante livres les autres cinquante livres faisant au total cent dix livres ci .....	110 »
10° Une basague ou paillasse neuve évalué dix livres une mauvaise cinq livres faisant ....	15 »
11° Cinq linceuls .....	50 »
12° Quatre serviettes uzée .....	12 »
13° Six chemises d'homme trois neuve et les autres uzées .....	25 »
14° Une veste et son gillet une paire culotte ....	66 »
15° Treize chemises de femme moitié uzée .....	45 »
16° Deux robbes une neuve et l'autre uzée avec leurs piqures une tunique demy uzée évaluées ensemble .....	100 »
17° Cinq mouchoirs soixante coeffes et autre linge de femme évalués ensemble .....	150 »

(30) Son nom a été donné à une rue du Puy par délibération du conseil municipal, le 20 mars 1908.

(31) *A.D.H.L.*, L 853.

**Les chaumières du Velay**

18° Un carton et demy vessous un métent orge	9	»	10 s
19° Un chauderon un pot en fonte une poelle a frire .....	25	»	
20° Les habits et linge de ses deux enfants .....	36	»	
Total mille six cent quatre vingt cinq livres dix sols ci .....	1.685		10 s (32)

Il paye pour toute mobiliare dix sols.

« Nous soussignés François Labastie Jean Antoine Debard Jacques Faucon Jacques Antoine Reynaud proches voisins de Jean Claude Masson du lieu et commune d'Ardennes la Montagne ci devant Saint Front gens de l'art connoissans amiables requis pour procéder à la fixation de la maison meubles effets dud Masson après avoir murement examiné le tout article par article avons trouvé le tout revenir suivant l'état enonce au présent la somme de mille six cent huitante cinq livres eu égard a leur valeur aud jour vingt quatre mars mil sept (cent) quatre vingt trois (sic au lieu de 1793) jour de l'incendie suivant notre connaissance sans faveur ny suport de personne. En foy de quoy avons delivré le present pour servir et valoir ainsy que de raison.

Fait a Ardennes la Montagne cidevant Saint front ce dix neuf pluviöse troisième année républicaine. »

(suivent les signatures)

« b) *Etat des pertes de Jacques Delabre (etc.)*

1° Une maison couverte a paille valeur de la somme de .....	750		livres
2° Un bois de lit evalue .....	30	»	
3° Deux garde robe une grande valeur de soi- xante livres et autre vingt cinq livres faisant	85	»	
4° Un buffet quarante livres une table vingt cinq livres faisant .....	65	»	
5° Une couverte de Montpellier trente livres autre deux couvertes laine de pays vingt livres quatre linceuls et une paillasse evalue tout compris .....	75	»	
6° Cinq chemises d'homme vingt cinq livres fai- sant cinq livres pièce .....	25	»	
7° Cinq chemises de femme .....	25	»	
8° Six chemises d'enfant .....	18	»	
9° Deux piqures souliers linge de femme .....	100	»	

(32) Erreur de compte. En fait le préjudice subi par Masson est de 1.895 livres 10 sols.

Jean Chervalier

10° Les habits d'homme comme veste culotte guetres souliers chapeaux et autres .....	80 »
11° Trois cartons vessous neuf livres, cinquante cartons trufes a quinze sols trente sept livres dix sols, vingt six quintaux foin a raison de trois livres septante huit livres, quatre quintaux paille a raison de trente sols six livres, un carton orge six livres, un carton poids six livres faisant au total .....	162 l 10 s (33)
12° Eau de vie barils bouteilles en verre .....	90 »
<hr/>	
Total mille cinq cens cinq livres dix sols ...	1.505 l 10 s (34)

« c) *Etat des pertes d'Antoine Crespy* (etc.)

1° Une maison couverte à paille .....	900 livres
2° Une garde robe valeur de quarante livres un paire grenier soixante livres un bois de lit trente livres une mail a paitrir trente livres, un bufet vingt livres, un coffre aliment quinze livres, une table trois livres faisant au total .....	98 » (35)
3° Douze quintaux de foin a trois livres trente six livres, huit quintaux paille douze livres faisant au total .....	48 »
4° Avoine soixante huit cartons mesure du Monastier (36) a raison de trois livres faisant	204 »
5° Quatre cartons vessous a raison de trois livres faisant .....	12 »
6° Soixante cartons trufes a raison de quinze sols faisant .....	45 »
7° Deux couvertes valeur de quarante huit livres quatre linceuls cinquante livres, une paillasse avec son coussin trente cinq livres faisant	128 »
8° Vingt chemises douze de femme et huit d'homme evalues trois livres la pièce .....	60 »
9° Huit chemises de femme avec deux jupes	28 »
10° Les coeffes mouchoirs et autres linges de tête de la femme evalues ensemble avec piqure (37) .....	72 »

(33) Erreur de compte : 142 l. 10 s.

(34) Erreur de compte : 1.485 l. 10 s. Nous supprimons ici et à la suite les formules d'attestation qui sont les mêmes pour tous les états.

(35) Erreur de compte : 198 l.

(36) Le carton du Monastier équivaut à vingt-deux litres vingt-cinq (G. Sabatier, in *Cahiers de la Haute-Loire*, 1975, p. 98).

(37) *Piqure* : « Corps de toile qui est rempli de baleines et bien piqué » (Richelet) ; « Corps de toile rempli de baleines » (Littré). Ne s'emploie plus aujourd'hui dans ce sens. Il s'agit de la forme ancienne du mot corset.

Les chaumières du Velay

11° Une chèvre (38) .....	40	»
12° Deux chauderons evalues a vingt cinq livres une poelle a frire cinq livres faisant .....	30	»
13° Louage d'une maison a raison de deux ans a cinquante livres par an .....	100	»
14° La moitié d'un lard de cauchon .....	40	»
Total de tous les susd articles .....	1.805	» (39)

« d) *Etat des pertes de Jacques Sanial (etc.)*

1° Une maison couverte à paille .....	750	livres
2° Un bois de lit valeur de la somme de qua- rante cinq livres, une garde robe cinquante livres une autre garde robe vingt cinq livres, une table dix livres, un coffre dix livres fai- sant ensemble .....	140	»
3° Deux couvertes de laine de pays .....	60	»
4° Une paillasse .....	30	»
5° Quatre mauvais linceuls .....	60	»
6° Deux robes avec leurs piqures.....	100	»
7° Trois tabliers avec les coeffes de femme chemises et autres objets evalues ensemble	120	»
8° Huit chemises d'homme .....	40	»
9° Cinq cartons d'orge mesure du Monastier a raison de cinq livres .....	25	»
10° Six cartons vessous a raison de trois livres le carton .....	18	»
11° Les habits d'homme veste culotte gillet et autres faisant le tout .....	50	»
12° Trente cartons de truffes a raison de quinze sols .....	22	» 10 s
13° Une ache deux fauchilles une faux et autres ferrements faisant le tout .....	25	»
14° Un chauderon cuivre .....	18	»
15° Louage d'une maison pendant deux ans a raison de cinquante livres par an .....	100	»
Total de mille cinq cens cinquante huit livres dix sols ci .....	1.558	1 10 s »

Le tableau I permet d'apprécier et de comparer plus facilement le mobilier parfois bien sommaire de ces quatre maisons « couvertes à paille » détruites par les révolutionnaires. On en a exclu seulement les vêtements et les victuailles dont on aura à parler ultérieurement.

(38) Guéridon à trois pieds des dentellières.

(39) Erreur de compte : 1.905 livres.

## Jean Chervalier

Ces états de pertes ou procès-verbaux sont-ils exacts et sincères ? Oui sans doute, ainsi que le prouve leur conformité avec les actes notariés de l'époque. Grâce à de nombreux sondages opérés sur une large période qui s'étend sur deux siècles, de 1650 à 1850, dans les minutes des notaires Mazoyer, Croze, Valette, Louis Sordon, Jean-Pierre Souteyran, Jean Reynaud notamment, on constate que le mobilier détruit ou pillé par les gardes nationales, en 1793, n'était pas sensiblement différent, ni dans ses catégories, ni dans ses quantités de celui que l'on trouvait dans n'importe quelle maison de la région quelle qu'en soit d'ailleurs la couverture, paille ou lauze.

La pauvreté, la rusticité — presque tous les meubles sont en bois de pin — apparaissent les mêmes partout. Au point que la comparaison avec certaines maisons d'*en bas*, de Coubon, par exemple, dont on aura à parler, ne vont pas sans inspirer une certaine commisération a posteriori pour ces populations rudes, laborieuses, qui furent privées si longtemps du confort et des aisances les plus élémentaires du fait d'un enclavement qui les coupait de toutes relations avec l'extérieur.

TABLEAU I  
Mobilier des chaumières de Saint-Front  
incendiées et pillées en 1793

Pièces du mobilier	Masson	Delabre	Crespy	Sanial
Evaluation des chaumières (en livres)	850 1	750 1	900 1	750 1
<i>Mobilier</i>				
Bois de lit .....	2	1	1	1
Garde-robe .....	3	2	1	2
Maïe à paitrir .....	1		1	
Buffet .....	1	1	1	
Coffre .....			1	1
Paire grenier simple (40) .....			1	
Paire grenier à deux moyens (41) ..	1			
Table .....		1	1	1
Baquet à lessive .....	1			
<i>Ustensiles et outillage</i>				
Chaudron en cuivre .....	1		2	1
Poêle à frire .....	1		1	
Pot en fonte .....	1			
Hache .....				1
Faucille .....				2
Faux .....				1
<i>Literie</i>				
Paillasse .....	1	1	1	1
Couvertes .....	6	3	2	2
Linceuls .....	5		4	4

(40) Coffre à grains à un seul compartiment d'une *paire* de casiers. Pierre Nauton, *ibidem*.

(41) Coffre à grains à deux compartiments.

II. — Actes notariés de 1650 à 1850

Le dépouillement de vingt-six actes (y compris les procès-verbaux de Saint-Front) sur la période indiquée et par tranches de cinquante ans, permet de se faire une idée assez précise du mobilier de la chaumière et de sa lente évolution.

1650-1700 (trois inventaires).

Durant cette période, le mobilier des plus succints se réduit à cinq pièces : le coffre, la garde-robe, l'arche, la table, le lit.

Le *coffre* que Pierre Nauton ne signale pas dans cette région vient du lointain moyen âge. Il est d'un usage très courant. On en dénombre cinq exemplaires répartis dans deux foyers, trois à Montival de Champclause, deux à Pozols-Vieux de Saint-Front, ceux-ci avec « barres et serrures » (42). Il tient lieu de huche pour conserver le pain, de buffet, d'armoire, de garde-robe. C'est le meuble à tout faire de la maison. Il sert aussi de siège. En bois de pin ou de sapin, il a quelquefois son couvercle en noyer ou en ormeau. Un unique exemplaire en pierre sera signalé plus tard, en 1823, à La Pradette de Montusclat (43).

La *garde-robe* que l'on appelle quelquefois aujourd'hui bahut, mesure environ une toise de hauteur et se ferme par deux portes. Elle se présente sous deux formes principales : soit avec des rayonnages d'un côté pour le linge et une penderie pour les vêtements de l'autre et c'est le modèle le plus récent décrit par Nauton ; soit avec des rayonnages sans penderie dans la moitié supérieure, la partie inférieure ayant la forme d'un coffre que ferme le dernier rayon et où l'on entasse le linge destiné aux deux grandes lessives du printemps et de l'automne. Cette forme plus rustique est aussi la plus ancienne. On utilise la garde-robe pour ranger les vêtements, le linge de corps, les coiffes, les « linceuls » ou draps de lit. Un seul exemplaire est inventorié à Pozols-Vieux pour trois ménages (44). Parmi ces derniers même la grande ferme de La Vidalle, au-dessus du rocher d'Aiglet, n'en possède pas. Elle n'a pas non plus de coffre ni de maie à pétrir (45).

L'*arche* (du latin *arca* coffre) est peu répandue. Une seule est signalée, en plus de deux coffres, dans l'inventaire de Montival daté du 15 mars 1665. Pierre Nauton dit que c'est une « sorte de coffre spacieux aussi long que le lit-clos devant lequel il est placé. Le couvercle fait banquette, sert de descente de lit, et, aussi de marche-pied, entre le sol et la couche haut placée. Autrefois on rangeait dans ce coffre les vêtements » (46).

(42) A.D.H.L., 3 E 111, f° 98, f° 10

(43) A.D.H.L., 3 E 508/185, n° 179.

(44) A.D.H.L., 3 E 111, f° 101.

(45) A.D.H.L., 3 E 111, f° 122.

(46) Op. cit., t. II, n° 742, pl. VI.

## Jean Chervalier

La *table* n'est citée également qu'à Montival. En tiennent lieu, là où il n'en existe pas, un coffre ou le plus souvent la maie (47). Elle est grande, mesure en général 200 cm de longueur sur 90 cm de largeur (P. Nauton) et possède un vaste tiroir où l'on range les tourtes de pain et les ustensiles avant que n'apparaissent dressoirs et vaisseliers.

En ce qui concerne le *lit*, on notera ici une fois pour toutes que tous les textes de l'époque considérée inventorient ce meuble, sur le plateau du Mézenc, sous l'appellation de « bois de lit » (dans 95 % des cas) et rarement de « chat de lit » ou encore de « châlit » (48), et ignorent absolument le terme de *lit clos* que l'on trouve pour la première fois dans un inventaire de Pierre Allirol, de Freycenet-Latour, du 21 mars 1787 (49). Et pourtant des constatations faites sur place, de nombreux témoignages oraux recueillis dans la région permettent d'affirmer que l'usage du lit clos était général et qu'il ne s'est pas encore perdu (50). Faut-il admettre, en conséquence, que l'expression *bois de lit* que l'on rencontre dans les textes concernait le lit clos ? La réponse, qui n'est pas du tout normande, est à la fois oui et non suivant les cas. Oui, mais avec réserve cependant, car ce n'est qu'une hypothèse, quand le notaire Mazoyer, des Estables, utilise dans un inventaire, aux Fournets de Champclause, la formule « trois bois de lit à la coutume du pays » (51), qui, notons-le en passant, n'est utilisée que dans ce cas précis. Qu'est-ce donc qu'un lit si particulier « à la coutume du pays », sinon le lit clos. Non, d'autre part, car, suivant Nauton (52), les mots « bois de lit » désignent les « pièces d'un lit en bois démontable », par opposition au lit-clos qui est incorporé aux cloisons de bois, qui se confond avec elles, fixe et intransportable, et qui n'est donc pas considéré juridiquement comme « meuble meublant ». Le bois de lit vient donc en sus du lit clos jamais nommé dans les inventaires de la région, mais partout présent dans la maison comme dans le dialecte qui depuis un temps immémorial l'appelle *lou léi claou* (53). On en trouve de bons exemples à la ferme Perrel de Moudeyres et aux musées de Bigorre.

Une autre forme de lit d'un usage beaucoup moins courant est le *mazuc*, en dialecte local *lou maju* (54). Ce meuble n'est signalé qu'une fois dans un acte du notaire Croze, du Cros de Mont-Roy

(47) A.D.H.L., 3 E 508 (341), n° 33.

(48) Richelet disait déjà de ce terme « Il vieillit ». (*Dictionnaire*, 1775).

(49) A.D.H.L., 3 E 169 (29).

(50) Témoignages de MM. Petit, Rivier, Boyer, Cortial de Saint-Front.

(51) A.D.H.L., 3 E 113 (9), f° 29.

(52) *Op. cit.*, t. II, n° 739.

(53) *Ibidem* et témoignages oraux déjà cités.

(54) Témoignages de MM. Gentes de Moudeyres et Isidore Boyer des Maziaux.

(Saint-Front), daté du 7 juillet 1665 (55). Le mot lui-même qu'ignorent les glossaires et dictionnaires anciens n'est en usage que dans cette région. Il a un double sens. Il désigne un lit clos mobile à portes coulissantes et à une seule place qui se trouvait soit dans la chambre, soit dans l'étable. M. Isidore Boyer, des Maziaux de Saint-Front, en possédait un dont il s'est défait récemment car il tombait de vétusté. Un exemplaire se trouve au Musée de Moudeyres. Il semble que Pierre Nauton n'ait pas eu connaissance de ce meuble. Le mot *mazuc* désigne en second lieu et plus couramment la maison du berger chère à Vigny, que dans d'autres régions du Velay on appelle *la teuil* et auquel Pierre Nauton donne le sens de *cabane du berger*. On sait que le mazuc abritait de nuit comme de jour le berger qui ne quittait ainsi jamais son troupeau. Pendant l'hiver il déplaçait sa cabane montée sur roues jusqu'à l'étable et y couchait ce qui lui permettait de veiller sur ses bêtes sans déranger son maître, au cas où surviendrait un incident (56).

Pendant un siècle, de 1650 à 1750, six inventaires ne font mention d'aucun « bois de lit ». Cela ne doit pas surprendre avec ce qu'on a dit ci-dessus, le lit-clos incorporé aux cloisons n'étant jamais répertorié.

Néanmoins il faut bien admettre que le matériel de couchage était extrêmement succinct jusqu'à une époque récente, sur le plateau. George Sand ne raconte-t-elle pas avoir vu, au cours d'un voyage en Velay, que « deux lits en forme de caisse recevaient, la nuit, chose incroyable, une famille de six personnes » (57).

La literie rudimentaire ne comportait ni sommier, ni matelas. A quoi bon puisque le fond du lit-clos est un simple plancher sur lequel on pose quelquefois une paillese rembourrée de deux couches végétales, l'une de paille de seigle, l'autre de feuilles de fayard. Quand il n'y a pas de paillese, et bien on remplit la caisse du lit-clos avec de la feuille et de la paille qui servent de litière. Le matelas n'était évidemment en usage que dans les maisons riches (58). Ce matériel s'accompagnait de *couvertes* qui correspondaient aux couvre-pieds actuels, ou encore de *vânas*, sortes de courtes-pointes ou de simples couvertures plus grandes que le couvre-pied (59). Les *linceuls* ou draps de lit ne sont pas toujours indiqués. Et pour cause. Il paraît évident que des foyers pauvres devaient en être totalement démunis. Une chaumière de cette époque n'en possède que deux (60), une

(55) *A.D.H.L.*, 3 E 111, f° 122.

(56) Pierre Nauton, *op. cit.*, t. II, n° 503-504 et 540.

(57) *Op. cit.*, p. 358.

(58) Pierre Nauton, *op. cit.*, t. II, n° 743-744.

(59) Pierre Nauton, *op. cit.*, t. II, n° 744.

(60) *A.D.H.L.*, 3 E 111, f° 101.

## Jean Chervalier

autre en a dix (61), et une troisième quinze (62). Autrefois l'aisance d'une maison se mesurait à la hauteur des piles de draps dans la garde-robe ou l'armoire de famille.

Les *ustensiles de ménage* inventoriés apparaissent peu nombreux et en quantité restreinte. On n'en compte guère plus d'une demi-douzaine, soit le strict minimum. En tête il faut placer la *crémaillère* que l'on appelle alors le « *cremail* » ou plus rarement le « *cor-mail* » (63). C'est une chaîne à gros maillons munie à ses extrémités de deux crochets torsadés que l'on trouve dans beaucoup de ménages et à laquelle on suspend les chaudrons et marmites au-dessus de lâtre. Vient ensuite le *chaudron en cuivre* d'un emploi très généralisé que remplace quelquefois la marmite ou « *peyrole* » (64). La *poêle à frire* de grande dimension que l'on met au feu sur un trépied en fer apparaît dans un seul ménage pendant cette période avant 1650 (65). Son usage se répandra par la suite mais sans se généraliser aussi absolument que le chaudron, ustensile universel sous ses formes diverses. Le *ferrat* ou *farrat* très répandu dans les régions du Puy, du Brivadois, de la Margeride, du Gévaudan et même de l'Ardèche, est totalement inconnu dans le canton de Fay, tant dans sa forme que dans son appellation (66). En revanche on le trouve à Moudeyres et dans les communes du Monastier (67). Le *pot à feu en fer* a devancé l'écuelle en faïence (68). Posé sur les braises de lâtre il conserve chaudes la soupe, et en hiver, les boissons, en attendant que les gens rentrent des champs. Il a pour complément la *cuiller à pot* en fer ou en *léton* (laiton) (69). La *casse* appelée encore la *couasse* dans d'autres régions du Velay, grande cuiller plate en cuivre, souvent décorée de motifs et médaillons frappés, sert à tous les membres de la famille pour que chacun puisse se désaltérer, car il n'y a dans la maison ni cruches, ni verres. On puise donc dans les chaudrons ou les ferrats quand il y en a (70).

1700-1750 (12 actes et inventaires).

La *maie à pétrir* ou maie jamais appelée pétrin dans les textes succède à l'arche. On la trouve dans un inventaire du 26 août 1700, de Chaudeyrolles, mais elle est sans aucun doute plus ancienne (71).

(61) *Ibidem*, f° 122.

(62) *Ibidem*, f° 98.

(63) *A.D.H.L.*, 3 E 118 (4), f° 70. On retrouve ce mot dans l'invective lancée à un casseur, à un vandale : « Darocha cremail », démolisseur de cremail !

(64) *A.D.H.L.*, 3 E 111 (4), f° 122.

(65) On trouve aussi des poêles à frire percées (*A.D.H.L.*, 3 E 169 (29)).

(66) Pierre Nauton, *op. cit.*, t. II, n° 793. Témoignages déjà cités plus haut.

(67) Témoignage de M. Gentes, de Moudeyres.

(68) *A.D.H.L.*, 3 E 118 (4), f° 70 ; E 111, f° 10.

(69) *Ibidem*.

(70) *A.D.H.L.*, 3 E 111, f° 98, 101, 122.

(71) *A.D.H.L.*, 3 E 118 (5), f° 24.

Elle se maintient jusqu'aux temps modernes dans la plupart des foyers. Elle tient lieu de table très souvent (72). Portée par quatre pieds, elle est de forme cylindrique ou trapézoïdale, presque toujours en bois de pin ou de sapin, avec un couvercle parfois en bois dur, noyer ou ormeau. Elle sert à pétrir la pâte du pain que l'on cuisait tous les quinze jours seulement soit à la maison, quand elle possédait un four, soit au four banal. La *table* se répand durant cette période, sans qu'on la rencontre pour autant dans tous les foyers. Le *buffet* apparaît à cette même époque au Crouzet, de Saint-Front. C'est un meuble trapu composé ordinairement de deux corps à quatre portes pour serrer les ustensiles et autres objets que l'on rangeait auparavant dans le coffre (73). Le corps supérieur formait quelquefois vaisselier, mais plus tard vers 1780 (74).

L'*armoire* fait partie, avec la garde-robe, le lit-clos, le buffet, de ces grands meubles qui placés côte à côte, constituaient souvent la seule cloison de séparation des bêtes et des gens. Elle est répertoriée dès 1700, également au Crouzet de Saint-Front (75). Elle a une ou deux portes, suivant sa dimension.

Une *lampe* est nommée pour la première fois dans ce dernier inventaire. Rien ne permet d'en donner une description, mais on sait qu'elle était alors à huile avec une mèche de coton. La *lanterne* n'est venue que beaucoup plus tard, en 1837, à Saint-Front également (76). Elle marchait également à l'huile, mais aussi à la chandelle ou à la bougie.

Le *banc* ne paraît pas très courant. Il est répertorié le 20 août 1700, chez Michel, aux Rozières de Saint-Front (77).

Cette même année 1700 des assiettes en étain et des cuillers en étain également constituent toute la vaisselle d'un ménage aux Fournets de Champclause (78).

1750-1800 (six actes et inventaires).

Le *dressoir* ou vaisselier complète heureusement le mobilier de cette époque qui voit se répandre de plus en plus la garde-robe. Le vaisselier à deux portes n'apparaît toutefois que sur le rebord sud-ouest du plateau, en 1786 et 1787 (79). On signalera en outre à cette

(72) A.D.H.L., 3 E 508 (341), n° 33.

(73) A.D.H.L., 3 E 118 (4), f° 65.

(74) A.D.H.L., 3 E 169 (29), f° 2.933.

(75) A.D.H.L., 3 E 118 (4), f° 65.

(76) A.D.H.L., 3 E 508 (341), n° 69.

(77) A.D.H.L., 3 E 118 (4), f° 3.

(78) A.D.H.L., 3 E 113 (9), f° 29.

(79) A.D.H.L., 3 E 118 (4), f° 3. Concerne Freycenet-Latour et Le Besset.

époque la quasi généralisation du chaudron en cuivre ou *peyrole*. Enfin on relève dans quelques actes la mention du *jarlou* ou de la *seille*, seau en bois ou même en cuivre cerclé de fer destiné à recevoir le lait de la traite (80). Le *jarlou* s'accompagne aussi fréquemment de la *casse* dont on a déjà parlé. La *bassine* en cuivre est notée dans un seul foyer. La *bassinoire à chauffer le lit* également et dans la même localité de Freycenet-Latour, où la vie semble plus aisée que sur le plateau (81). Pierre Nauton d'ailleurs confirme cette appréciation quand il dit que « la bassinoire était le chauffe-lit des riches » (82).

1800-1850 (cinq inventaires).

De nouveaux éléments intéressants à noter et qui concernent toutefois moins le mobilier que l'équipement domestique en ustensiles divers, sont inventoriés durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La *baratte*, sorte de baril cylindrique tronqué, n'est signalée qu'en 1837 au Montdernier de Saint-Front (83). Le couvercle muni de deux oreilles de préhension et percé en son centre d'un petit orifice circulaire, donnait passage à une tige terminée par un disque de bois qui servait à battre la crème pour faire le beurre. C'est une pièce aujourd'hui abandonnée.

La *vaisselle* en terre cuite, la *tarrailla*, ne vient que tardivement sur le plateau où l'argile est très rare, comme on l'a dit plus haut en parlant du chaume et des tuiles. Elle se présente sous la forme d'écuelles et d'assiettes qui peu à peu élimineront complètement les traditionnels pots à feu en fer (84). Un seul de ces pots (en fonte) sera répertorié à Saint-Front dans la deuxième partie du siècle. Cette vaisselle s'accompagne de cuillers et fourchettes en bois, en laiton, en fer, quelquefois en étain (85). On a dit que des assiettes et cuillers en étain étaient déjà en usage (très restreint) en 1700 (86).

L'*horloge* était un objet de luxe inconnu dans cette région jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de même que tout appareil mécanique à mesurer le temps, tels les pendules et cartels par exemple. Elle ne fera irruption dans les campagnes que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et sous la forme rustique et robuste qu'on lui connaît : haute caisse en bois de pin (87), enluminée de peintures champêtres, cadran

(80) *Ibidem*, inventaire Alliol.

(81) *Ibidem*, inventaires de Freycenet-Latour et du Besset.

(82) *Op. cit.*, II, n° 749.

(83) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (341), n° 69.

(84) *A.D.H.L.*, *loc. cit.*, n° 35 ; 3 E 508 (341), n° 33 ; 3 E 508 (348), n° 88.

(85) *Ibidem*.

(86) *A.D.H.L.*, 3 E 118 (4), f° 65.

(87) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (347), n° 35.

en émail serti dans un fronton de cuivre, balancier plus ou moins ouvragé, dont le lent va-et-vient, le tic-tac de métronome, la sonnerie scandent les heures de la vie domestique et rythment les travaux des jours et des saisons. C'est l'horloge comtoise signalée à de très rares exemplaires, et pour la première fois dans ce secteur du Velay, le 7 mars 1839, au Cros de Montroy, commune de Saint-Front (88), estimée 35 F, prix très élevé puisqu'il représente à peu près la valeur de deux lits garnis (89) ou de trois armoires à deux portes, ou encore de trois maies. Il n'est pas étonnant dès lors que l'usage ne s'en soit répandu ici que beaucoup plus lentement que dans le bas pays.

Auparavant on se souciait fort peu de l'exactitude de l'heure. Seuls le soleil ou, quand il était voilé, la lumière du jour réglaient la vie dans la maison et dans les champs.

Les *chaises*, comme les bancs, sont rares. Il est vrai qu'une chaumière en possède deux (90), une autre onze « mauvaises » (91), mais combien d'autres très nombreuses n'en ont pas. Un inventaire répertorie « trois sièges », mais on ne sait s'il s'agit de chaises, de bancs ou de « selous », sorte de tabouret en bois à trois pieds (92), quoique Nauton assure que le mot siège désignait une chaise de paille (93).

*Objets divers.* On trouve encore dans la chaumière, mais en très petit nombre d'exemplaires ; le *devant de cheminée*, la *bachasse* ou cuvier à lessive muni de trois pieds, le *carreau* et le *tour à écheveaux* de la dentellière, la *cruche* en fer, le *coître* ou la *couette* qui est un édredon à plume, les *cartons* à mesurer les grains, et encore à Cou-teaux de Saint-Front, une *Pierre à saler la viande* (94).

Le *petit outillage* de la maison, toujours durant cette même période, se limite au *poids romain* ou peson, à la hache, la scie, les coins de fer, le *fessou* ou pioche propre à ouvrir les rases d'irrigation dans les prés, la fourche, la faux et son marteau, la faucille, la *bigorre* ou tarière, le *bard* qui est un bayard ou une civière, les *reilles* ou socs à usage de plantoirs à l'occasion.

Le tableau II dressé d'après les textes cités en référence présente une synthèse intéressante de l'ameublement de la chaumière, à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il en révèle les progrès certes mais en dénonce aussi les lacunes surtout en matière de literie et d'éclairage. Ayant ainsi planté le décor, on peut tenter de reconstituer avec beaucoup de chances de vérité les scènes de la vie familiale dans les chaumières du Mézenc.

(88) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (342), n° 12. Le Cros de Montroy, au nord de Saint-Front était un village cossu qui avait son notaire, M<sup>e</sup> Croze, au XVII<sup>e</sup> siècle.

(89) *Ibidem.*

(90) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (341), n° 33.

(91) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (342), n° 11.

(92) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (348), n° 88.

(93) *Op. cit.*, t. II, n° 724-728.

(94) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (343), n° 30.

TABLEAU II

## Mobilier et ustensiles de la chaumière

Désignation	1650-1700	1700-1750	1750-1800	1800-1850
<b>MEUBLES</b>				
Garde-robe	1	3	10	4
Coffre	5	8	6	7
Arche	2			
Maie		9	3	4
Buffet		3	3	1
Armoire		9	6	7
Dressoir			3	
Table	1	6	4	1
Bancs		1		2
Chaises				11
Paire grenier	1	13	2	3
Horloge				2
<b>LITERIE</b>				
Bois de lit et chalits	8	14	7	22
Lit-clos (formellement désigné)			2	
Mazuc	1			
Couverte	13	6	4	7
Couvertures		3		14
Linceuls	27	16	2	17
Paillasse			4	2
Couette	1			
<b>USTENSILES</b>				
Chaudron	2	7	8	10
Peyrole	1		2	8
Pot en fer	5	22	1	
Cuiller à pot		5	1	7
Poêle à frire	1	1	4	4
Cremail	3	9	1	2
Bassine en cuivre	1		1	
Casse	2		1	
Bassinoire			1	
Assiettes étain		2		
Assiettes faïence				22
Ecuellen				31
Cuillers étain				27
Jarlou ou seille			2	
Baratte				4
Lampe		5		

Le matériel de literie (couvertes, couvertures, linceuls, etc) n'est donné qu'à titre d'indication, car il n'est pas toujours détaillé. Des textes signalent parfois, sans explication, simplement des « lits garnis ». D'autres fois, et ce cas est très fréquent, ce matériel n'est pas cité et doit être sans doute inclus dans la mention brute de « bois de lit ».

III. LA VIE DANS LA CHAUMIERE

On imagine mal aujourd'hui, en ce temps frénétique de l'automobile, de la vitesse, de la consommation goulue et forcée, de la surabondance des biens d'équipement et des articles ménagers, du tout à gogo, des hypermarchés, quelle a pu être la vie dans la maison intime à coup sûr, mais par trop primitive dans cette région attachante que l'on a laissée si longtemps à elle-même, loin des grands courants du progrès.

Tous les voyageurs du siècle dernier et même du début de celui que nous vivons ont laissé des impressions et des descriptions surprenantes, incroyables, comme s'ils s'étaient copiés les uns les autres, au point que l'on pourrait douter de la sincérité de certains, si une telle unanimité n'était pas plutôt une garantie de vérité. D'ailleurs, après les minutieux inventaires que l'on vient de détailler, tout cela, le cadre et la vie, s'agence parfaitement. Mais Ardoin-Dumazet qui ne connaissait pas le pays du Mézenc, eut l'impression, lors de son voyage, en 1904, d'explorer un autre monde. Et il a laissé échapper cette exclamation : « *On ne peut s'en faire une idée si on ne l'a vu* » (95).

Les descriptions les plus anciennes que l'on connaisse de ces intérieurs ne remontent pas au-delà du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Et ces choses vues viennent, si l'on peut dire, illustrer l'aridité des textes, animer leur sécheresse, débarrasser les documents de leur poussière.

La première est celle de Charles Calemard de Lafayette (1815-1901) qui écrivait en 1854, après avoir évoqué en quelques traits le chaume « envahi par les végétations moussues » dont la teinte verdâtre se confond avec l'aspect général des terrains environnants : « *La hutte ne forme qu'un seul compartiment où tout, hommes et bêtes, habite dans une promiscuité sauvage. La vache et son veau ruminent dans un coin ; le porc ronfle dans un autre. C'est l'heure du repas du soir ; la famille entière est réunie autour d'un tas de gazon sec allumé à grand peine, où couve un feu sans éclat et presque sans chaleur : le groupe humain disparaît dans un lourd nuage de noire et humide fumée...* » (96)

Aimé Giron ajoute une touche à ce fond de clair-obscur à la Rembrandt : « *L'hiver les mottes de gazon séchées se consomment lentement dans les chaumières étroitement closes, revêtant les murailles d'une épaisse tenture noire et imprégnant les gens d'une forte odeur de boucanage que les brises froides de la montagne n'emportent jamais.* » (97)

George Sand a décrit avec plus de force encore la « malpropreté inouïe » de la maison : « *Le plafond recouvert d'un treillis de lattes*

(95) *Op. cit.*, p. 115.

(96) *Op. cit.*, pp. 538-539.

(97) *Op. cit.*, p. 5.

sert de réceptacle à tous les aliments en même temps qu'à toutes les guenilles. On est suffoqué, en y entrant, de l'odeur nauséabonde du lard rance mêlée à toutes les choses immondes qui pendent là en guise de lustres : des chandelles avec des chapelets de saucisses, du linge sale et de vieilles chaussures avec du pain et de la viande. » (98)

D'autres auteurs et voyageurs écrivaient plus récemment à peu près la même chose et relevaient également le même mode de chauffage aux mottes de gazon fumeuses (99). A Bournac nous avons vu utiliser pour le même usage des fagots de genêts séchés au soleil. Ulysse Rouchon qui ne consacre que quelques lignes tout à fait insignifiantes aux chaumières, a pu dire de son côté que l'intérieur montagnard a gardé cet aspect primitif « jusqu'à nos jours », c'est-à-dire au moins jusqu'en 1933, date à laquelle il écrivait (100). Il ne dit pas toutefois s'il a vu cet intérieur.

Pour notre part, au mois d'avril 1981, nous en avons visité un précisément à Bournac, très proche de tous ces anciens récits, exception faite toutefois de lâtre remplacé par une cuisinière. Pour le reste, tout est copie conforme, pourrait-on dire : au plafond noirâtre de la cuisine, dans laquelle on pénètre par l'étable contiguë, pendent des charcutailles, une pièce de lard, des saucisses et saucissons enrobés de poussière ; face à l'unique fenêtre le lit-clos se confond avec les boiseries qui forment la cloison. L'étable d'une quarantaine de mètres carrés, basse de plafond, obscure, confinée, éclairée par un seul « fenestrou » de quelques décimètres carrés, tapissé de toiles d'araignées n'est séparée de la cuisine que par un galandage relativement récent qui a remplacé la cloison de bois. Dans l'ombre on devine plus qu'on ne voit quatre ou cinq vaches qui ruminent. « *Quand la porte est ouverte, les bêtes nous tiennent chaud, vous savez* », dit le vénérable maître de céans. Quant au chaume qui vient d'être refait à neuf récemment, il se trouve naturellement en excellent état. Toutefois notre hôte s'excuse que les « cloissous » du faitage aient été fixés avec du fil de fer — c'est ce qui se pratique couramment aujourd'hui — plutôt qu'avec des liens de paille tressée.

Les éléments de progrès acquis ici en trois siècles sont bientôt répertoriés puisqu'ils se limitent à trois points, la cuisinière qui a remplacé le chaudron et le cremail, l'éclairage électrique qui a succédé à la lampe fumeuse, le petit transistor qui relie la chaumière au monde extérieur. Ce n'est donc pas encore le grand confort.

Certes, il est vrai que bien des maisons jouissant d'une certaine aisance (toute relative d'ailleurs) comparativement à d'autres, ont, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>, fait un effort louable pour améliorer leurs intérieurs. Il n'en reste pas moins que l'équipement

(98) *Op. cit.*, p. 105.

(99) Ardoin-Dumazet, *op. cit.*, p. 92 ; Gaston Fontanille, *op. cit.*, p. 93.

(100) *Op. cit.*, t. I, p. 21.



BOURNAC - La chaumière Nouvet incendiée en 1932, puis en 1978 n'a pas été restaurée.



MOUDEYRES - La chaumière des frères Perrel a été restaurée. Transformée en musée des arts et traditions populaires, elle reçoit, chaque année, des milliers de visiteurs.



MEZEYRAC - Cette chaumière qui était une des dernières de la région de Prèsailles, photographiée en 1965, a été recouverte de tôle ondulée.



LE BEAGE - Type de maison couverte en genêts des confins de l'Ardèche, dont la toiture est aujourd'hui défigurée.

ménager apparaît bien modeste et réduit dans une grande majorité de cas. On prendra quelques exemples.

Ainsi, pendant deux siècles (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>), les textes ne font mention, hormis quelques bancs, ni de chaises, ni de tabourets, ni de sièges d'aucune sorte. Pourquoi ? Parce qu'il n'y en avait pas. Sinon ils auraient été nommés comme les autres objets du foyer tels que les pots, chaudrons et poêles à frire. Ils vérifient et authentifient par conséquent cette autre note de Charles Calemard de Lafayette décrivant, en 1854, des gens assis chez eux sur des pierres ou sur des mottes de gazon (101). L'auteur décrit encore au même endroit « l'aïeul, chef vénéré de tous, seul plongé dans un grand fauteuil aussi noir que l'ébène ». Cette dernière observation pourtant doit être accueillie avec la plus grande réserve, car elle paraît purement imaginaire. En effet, nulle part, ni dans les documents d'archives, ni dans la très belle étude de Pierre Nauton bâtie à l'aide de matériaux amassés sur le terrain (102), il n'est question de fauteuil. Mais il est aussi possible que les notaires les incluent dans les chaises, le fauteuil étant déjà défini par Richelet « chaise à bras munie d'un dossier » et la chaise n'étant inventoriée dans cette région qu'à partir de 1838 (103). On ne peut donc généraliser et tirer une conclusion d'ensemble en se fondant sur une constatation peut-être unique dont a pu être témoin l'écrivain. En revanche, on a la certitude incontestable que dans bien des chaumières, à cette époque et antérieurement, les *arches*, *mazucs* ou coffres servaient de bancs (104).

La cheminée au large manteau qui, à une époque indéterminée, a heureusement pris le relais d'un simple trou circulaire pour l'évacuation des fumées (105), et telle qu'on peut la voir encore actuellement, occupe souvent tout un côté de la cuisine. Vaste et profonde, on pourrait y faire rôtir un bœuf, a-t-on coutume de dire dans le pays.

Le linteau qui supporte la hotte est constitué soit par une arcade très surbaissée en pierre de taille, soit par un bloc de grès ou de basalte uni et droit, soit par un arbre équarri, plat ou légèrement bandé.

C'est sous le spacieux manteau de la cheminée que se pelotonne la famille, les soirs d'hiver, à la *veillada*. Les anciens racontent des histoires de *trêve* ou de *babaou* qui donnent des frissons aux enfants, tandis que la *burle* siffle au dehors, hérisse les paillottes, tourbillonne dans le conduit en lui arrachant des araignées de suie noire, tombe sur les épaules rentrées, sur les visages cuivrés par les flammes. Des flocons de neige venus de la nuit papillonnent autour de la crémail-

(101) *Op. cit.*, pp. 531-533.

(102) *Op. cit.*, t. II, n° 727-728.

(103) *A.D.H.L.*, 3 E 508 (341), n° 69.

(104) *Ibidem*.

(105) Roger Nicolas, *op. cit.*, p. 141.

## Jean Chervalier

lère, s'abattent sur le chaudron où cuit la soupe. Au fond de la pièce une toux rauque s'échappe d'un lit-clos. Un corps recroquevillé fait crisser la paille. C'est le vieux pépé malade qui gémit sur sa litière.

Le feu de l'âtre est censé éclairer et chauffer la pièce. On complète cette pauvre lumière qu'absorbent les coins et recoins ténébreux par une torche que Nauton appelle une *bûchette* et les paysans du plateau une *tésa*, « *branche résineuse tirée d'une souche que l'on place sous le manteau de la cheminée... dans un trou de mur, sur une pelle fichée dans le mur ou sur un couvercle de marmite* » (106). Car la petite lampe à huile en cuivre ou en terre cuite est rare. On a vu qu'aucun des sinistrés de Saint-Front n'en possédait. A peine en trouvait-on dans quelques chaumières du Crouzet, de Champagnac, du Bouchet (commune de Saint-Front), ou de l'Aulanier-Grand (commune de Saint-Voy), au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (107).

On s'éclairait aussi, à l'extérieur de la maison, avec des torches de paille (108). Pour rudimentaires qu'ils soient ces moyens d'éclairage étaient encore en usage à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est en effet que vers 1900 que le pétrole a supplanté l'huile et la résine (109). Quant à l'électricité, elle n'a commencé à pénétrer dans les chaumières que dans les années 30, mais certaines maisons ne furent desservies qu'après 1960.

Des voyageurs ont vu, au milieu du siècle dernier, la famille rassemblée pour le repas du soir, dans une pénombre crépusculaire : « *La femme, debout, s'apprête à jeter sur la table rustique une marmite pleine de pommes de terre cuites rondes à l'eau* » (110). Cette brève esquisse ne surprend pas quand on sait la rareté des ustensiles de ménage, l'absence jusqu'à l'époque moderne parfois de couverts et de vaisselle, en des temps où régnait le pot à feu en fer des plus rudimentaires. D'autant que cinquante ans plus tard, en 1904, Ardoin-Dumazet ajoutait encore à cette scène en relatant le souper dont il fut le témoin aux confins du Velay et du Vivarais : « *J'assiste au repas du soir de la maisonnée. Les enfants sont assis près de la cheminée où cuisent des pommes de terre à l'eau. On vide celles-ci dans un panier pour les faire égoutter, on les met ensuite sur la table. Le père les écrase d'un coup de poing, broie du sel à l'aide d'une bouteille et chacun prenant une pomme de terre la sale à même la table. Une jatte de lait à chacun et le repas est fini.* » (111)

Ceci amène à dire quelques mots sur les *provisions* et victuailles que l'on tenait en réserve dans la maison et sur lesquelles on vivait pendant de longs mois, d'une récolte à l'autre. A ce sujet, les états

(106) *Op. cit.*, t. II, n° 754. Calemard de Lafayette, *op. cit.*, p. 540.

(107) *A.D.H.L.*, 3 E 118 (4), f° 65 ; (5), f° 68 et 178.

(108) Nauton, *op. cit.*, n° 754 et 758.

(109) Nauton, *ibidem*.

(110) Calemard de Lafayette, *op. cit.*, p. 539.

(111) Ardoin-Dumazet, *op. cit.*, pp. 86-87.

## Les chaumières du Velay

des sinistrés de Saint-Front sont extrêmement précieux. Grâce à ces documents, on sait que les « truffes » ou pommes de terre constituaient l'essentiel de l'alimentation du ménage que l'on complétait par des laitages et des œufs. Quand furent rédigés ces états, à la sortie de l'hiver, ces réserves étaient encore importantes puisqu'elles s'élevaient à cent cartons chez Masson, cinquante chez Delabre, soixante chez Crespy et trente chez Sanial (112). Il faut y ajouter quelques mesures de *vessous* et d'orge pour la soupe.

En revanche ces mêmes états ne fournissent que bien peu de renseignements sur les *effets d'habillement*, hardes et nippes des occupants de la chaumière contenus dans les garde-robe et armoires. Indépendamment des pièces de vêtements que les habitants des maisons détruites portaient sur eux au moment de l'incendie, on sait qu'ils possédaient bien peu de chose, un nombre sans doute à peu près normal de chemises d'homme et de femme, mais les garde-robe — chaque ménage en avait une — se trouvaient vraiment démunies en vestes, culottes, tuniques, robes et jupes. Pourtant l'armoire de la femme Masson ne comptait pas moins de soixante coiffes pour cinq mouchoirs de tête qui étaient à usage de fichu pour protéger la coiffe, tenir chaudes la tête et les oreilles. En matière de chaussures, on n'avait sans doute — sauf chez Delabre le mieux pourvu — que celles (sabots, souliers ou galoches) que l'on portait aux pieds au moment de la fuite devant les gardes incendiaires. N'était-ce pas là un état voisin du complet dénuement pour quelques-uns de ces sinistrés ?

Quant aux *granges*, elles n'étaient pas mieux remplies que les garde-robe. Il est vrai que l'on était à la sortie de la mauvaise saison. Aussi ne contenaient-elles qu'une ou deux douzaines de quintaux de foin ou de paille et de l'avoine pour les chevaux. On a remarqué sans doute qu'aucune tête de bétail n'avait été déclarée perdue sur les procès-verbaux. Cela tient très vraisemblablement au fait que les troupeaux étaient au pacage ou qu'ils furent lâchés dans la nature quand du haut de la montagne on vit surgir la troupe des révolutionnaires.

Il convient donc d'évoquer brièvement le cheptel et, accessoirement, le gros outillage sur lesquels on ne s'attardera pas, afin de ne pas sortir des limites de cette notice. Mais on doit recourir pour cela aux inventaires des notaires. Ainsi on parvient à avoir une idée précise du bétail qui peuplait les étables, voici deux et trois siècles. Pour ce faire, on a retenu deux exploitations extrêmes par leur importance, la plus grande et la plus petite, de cette région du Mézenc. Leur mise en parallèle dans le tableau III permet d'utiles et intéressantes comparaisons.

(112) *A.D.H.L.*, L 853. Un « carton » dans le canton de Fay équivalait à 29 litres 39 (G. Sabatier, *op. cit.*, p. 98).

TABLEAU III  
Parallèle entre deux exploitations extrêmes du Mézenc

Claude DEBARD, du Crosdo des Vastres (a)	Antoine DESCOURS, de La Vidalle (b)
<b>MOBILIER</b>	
1 paire-grenier, 1 buffet, 1 coffre, 1 table, le tout ..... 18 livres 1 chaudron ..... 6 livres	1 paire-grenier à trois moyens ..... 24 livres 1 poêle à frire, 1 cremail, 1 bassine cuivre, le tout ..... 6 livres 1 chaudron, 1 peyrole, les deux ... 40 livres 1 pot à feu en fer, 1 cuiller à pot ..... 0 l 50 s 7 couvertes laine, 10 linceuls neufs ..... 60 l
24 livres	130 l 50 s
<b>OUTILLAGE</b>	
2 jougs, 2 chariots, 3 araires le tout garni, 2 fourches, 1 faux avec ses marteaux 2 cordes chariot, le tout ..... 22 livres	4 jougs garnis ..... 6 livres 1 chariot, 1 charrette, 1 bard (c), 1 mazuc (d), le tout .. 13 livres 4 reilles (e) ..... 5 livres 5 fessous (f) ..... 5 livres 4 haches ou cognées, 3 coins, le tout ..... 4 l 10 s
22 livres	33 l 10 s
<b>CHEPTEL</b>	
2 génisses prêtes ..... 84 livres 2 brebis, 2 moutons, 19 agneaux, le tout ... 47 livres	3 paires de bœufs .... 330 livres 10 vaches, avec leurs veaux ..... 300 livres 2 braves (g), 1 taureau, le tout ..... 72 livres 9 anouilhes (h) ..... 99 livres 1 mule de trois ans, 1 mule doublonne (i), les deux ..... 160 livres 2 juments avec un pou- lin muleau ..... 140 livres 40 agneaux, moutons et brebis ..... 427 livres 134 bêtes à laine ..... 435 l 10 s 1 truie avec ses petits cochons (j) ..... 5 livres
131 livres	1.968 l 10 s
<b>TOTAUX</b> ..... 177 livres	2.134 l 10 s

a) A.D.H.L., 3 E 118 (5), f° 167, inventaire du 9 juillet 1703.

b) A.D.H.L., 3 E 111, f° 122, inventaire du 7 juillet 1665.

c) Civière, brancard.

d) Lit-clos à glissière ou cabane de berger montée sur roues.

e) Socs d'araire à usage également de plantoir.

f) Pioche double.

g) Vaches non dressées.

h) Génisses de deux ans.

i) Mûle de deux ans.

j) La modicité de cette estimation est remarquable.

## Les chaumières du Velay

Ce tableau montre l'énorme écart dans l'évaluation des biens qui sépare deux exploitations d'une même région, d'abord en matière d'ameublement (rapport de 5 contre 1) et surtout de cheptel (rapport 12 contre 1).

Malgré la richesse toute relative du sieur Descours, son exploitation de la Vidalle supporte très mal la comparaison avec d'autres du *bas pays*. On s'en convaincra aisément en mettant en parallèle les inventaires de deux habitants de Coubon ruinés par la grande crue de la Loire du 11 vendémiaire an IV (1795). Il s'agit de ceux de Jean André Gory et de Laurent Perre (113).

Le premier, un agriculteur qui avait perdu, entre autres pièces de mobilier, 4 lits-clos, 5 armoires, 2 coffres, 3 cassettes (114), trois tables avec leurs bancs, 7 chaises, en estimait le montant à 8.000 livres sur un préjudice total déclaré de 544.000 livres, le cheptel non compris puisqu'il avait pu être sauvé. Quant au deuxième, il évaluait la perte de deux seuls lits-clos avec leurs accessoires de literie à 3.000 livres, soit deux fois le préjudice total subi par le ci-devant Sanial de Saint-Front, et dix-sept fois la valeur de l'exploitation entière du sieur Debard des Vastres. Mais chez Gory la disparité atteint des proportions astronomiques, 365 fois l'inventaire de Sanial, 307 fois celui de Debard, 255 fois celui de Descours !

Ce rapprochement entre des exploitations et des maisons de Coubon et de Saint-Front *évaluées à la même date* est d'une éloquence brutale, criante. Et ces mots sont encore bien faibles. Il montre la situation proche du dénûment dans laquelle se trouvaient, voici deux siècles, les chaumières du plateau. A quelques dizaines de kilomètres de distance seulement, vivaient deux mondes différents, aux antipodes des commodités sinon du confort, comme deux planètes étrangères l'une à l'autre, gravitant dans un même système, mais sur des orbites excentrées.

Cette distorsion sociale se trouve encore confirmée, illustrée par les impositions : celle de Gory atteint 181 livres 14 sols 11 deniers à Coubon, celle des sinistrés de Saint-Front 2 livres pour Delabre, 1 livre 10 sols pour Sanial, 1 livre pour Crespy, 10 sols seulement pour Masson. Ce qui recoupe pour ce dernier la proportion, à très peu de chose près, donnée ci-dessus pour Sanial (la perte de Sanial équivalant celle de Masson), soit 365 fois moins de biens, de richesse, que Gory ! Et la plupart des chaumières du plateau, pour ne pas dire toutes, en étaient au même point. On est moins étonné de cette triste constatation quand on a lu attentivement tous les éléments de cette enquête tels qu'ils ont été développés à partir des documents les plus officiels et les plus sûrs.

(113) *A.D.H.L.*, L 853.

(114) Petit coffre couvert de cuir ou d'étoffe (Richelet).

## IV. REGRESSION DES TOITS DE CHAUME

Le tableau IV a été établi grâce à des données d'archives, à des témoignages de chroniqueurs et de journalistes relatant les graves incendies dont ils firent des décomptes précis, à des enquêtes personnelles effectuées sur les lieux, lors de deux campagnes, en 1964-1966 d'abord, puis en 1981.

TABLEAU IV

## Régression des toits de chaume

Lieudit	Commune	Chaumières dénombrées			
		avant 1921	1921 (a)	1964- 1966 (b)	1981
<i>Bigorre</i>	Saint-Front		19	17	13
<i>Bournac</i>	Saint-Front		26	12	10
<i>Cancole</i>	Saint-Front		10	8	1
<i>Chadayrac</i>	Saint-Front		3	3	0
<i>Couteaux</i>	Saint-Front		6	6	6
<i>Crouziols</i>	Le Monastier		15	6	0
<i>Deux-Rabbes</i>	Freycenet-la-Cuche			8	0
<i>Freycenet-la-Cuche</i>	Freycenet-la-Cuche			4	0
<i>Lac (Le)</i>	Saint-Front		4	2	0
<i>Largentière</i>	Freycenet-la-Cuche		7	4	0
<i>Machabert</i>	Saint-Front		8	6	4
<i>Massibrand</i>	Présailles	24 (c)			0
<i>Maziaux (Les)</i>	Saint-Front		6	6	5
<i>Montbrac</i>	Saint-Front		6	5	1
<i>Monteil (Le)</i>	Saint-Front		6		2
<i>Moudeyres</i>	Moudeyres			22	18
<i>Rochette (La)</i>	Saint-Front			6	3
<i>Roche-Basse (La)</i>	Freycenet-la-Cuche			6	2
<i>Roche-Haute (La)</i>	Freycenet-la-Cuche	27 (d)		15	5
<i>Saint-Front</i>	Saint-Front	12 (e)		4 (f)	1
<i>Souteyros</i>	Saint-Front		8	8	6
<i>Vacheresse (La)</i>	Les Estables			6	4
TOTAUX ....				152	81

Les ensembles indiqués en italiques paraissent les plus intéressants. On n'a totalisé dans ce tableau que les chiffres des deux dernières colonnes, vérifiés lors des deux enquêtes personnelles de l'auteur. On n'a pas pris en compte les chaumières isolées au demeurant peu nombreuses.

a) *A.D.H.L.*, O Voirie Saint-Front.

b) Journaux *La Tribune*, *L'Espoir*, *La Dépêche* des 3, 5, 12, 23, 29 mars 1964, 27 août, 1, 2, 10 septembre 1966.

c) Journal *La Haute-Loire* du 10 avril 1886.

d) Journal *La Haute-Loire* du 29 mai 1904.

e) Rapport Lacoste et Faure, 25 mars 1793, *Mémoires*, t. VII, pp. 80-82.

f) Trois à Bonnefont, une à la Blache.

Avant d'analyser brièvement ce tableau, il est utile de donner deux précisions. Premièrement ce dénombrement comprend non seulement les maisons d'habitation mais également les petits bâtiments annexes couverts en chaume de l'exploitation, tels que hangars, remises, bergeries qui les accompagnent et qui comptent chacun pour une unité. Les exemples les plus typiques de ce genre sont les fermes Perrel de Moudeyres et Cortial de La Vacheresse. Deuxièmement le décompte de 1981 a été effectué au mois d'avril alors que certaines de ces maisons abandonnées donnaient déjà des signes évidents de fatigue et laissaient prévoir une fin prochaine. Mais enfin elles étaient encore là, il fallait bien les prendre pour les cas de consolidation ou de restauration éventuelles. Ceci dit pour que le lecteur ne soit pas désagréablement surpris si, ayant lu ces lignes, il ne retrouvait pas son compte sur le terrain. Les dégradations de ces toitures fragiles vont si vite. D'ores et déjà on pressent çà et là, à Couteaux, Machabert, Moudeyres, des ruines prochaines et irrémédiables.

Le nombre total actuel des chaumières — quatre-vingt — est important. Ces habitations et leurs annexes constituent un ensemble immobilier d'un grand intérêt. Mais il ne faut pas se bercer d'illusions. Les dégradations marchent à une allure accélérée. En quinze ans (1966-1981) la régression générale a atteint 50 %. C'est une proportion inquiétante, c'est vrai. Mais ce chiffre reflète assez mal la réalité car, durant cette brève période, c'est tout un secteur de la région qui a vu refluer, à jamais, les toits de chaume. Nous les avons vus disparaître en totalité, à 100 % dans plusieurs hameaux et villages, principalement dans le canton du Monastier, à Crouziols, Deux-Rabbes, Largentière, Freycenet-La-Cuche. Dans peu de temps ce sera au tour des Raches et de la Roche-Basse, et peut-être d'autres encore.

A quelles causes attribuer cette régression ? Elles sont de quatre ordres : les situations familiales particulières, les risques d'incendie, le coût des polices d'assurance, les difficultés d'un entretien constant.

### 1° *Les raisons familiales*

Les plus courantes sont les cas d'indivision souvent inextricables, mais aussi les parentés éloignées, déracinées qui ne trouvent plus d'intérêt à ce type de demeures avec lesquelles elles n'ont jamais eu de contacts dans leur enfance, qu'elles ont oubliées ou dont le souvenir n'évoque plus, au tréfonds de l'âme et du cœur, de sentiments, de sensations suffisamment intenses pour qu'elles incitent ces lointains héritiers à faire les sacrifices financiers nécessaires à la conservation de foyers désormais éteints. Et c'est alors la fin par abandon. Deux chaumières au moins de la Roche-Haute en sont des exemples flagrants.

Jean Chervalier

## 2° *Le feu*

C'est le pire ennemi de la chaumière. Il est la hantise constante de celui qu'abrite un toit de paille, surtout par temps de grand vent. A chaque instant une étincelle jaillie de la cheminée peut communiquer le feu au chaume. Et c'est alors l'affaire de quelques minutes. Aucun secours aussi rapide soit-il, ne peut empêcher que la maison ne soit entièrement détruite. Mains exemples le prouvent. Maintes personnes nous ont dit cette angoisse (115).

L'incendie d'une chaumière isolée est certes catastrophique pour son propriétaire. Mais qu'une seule s'enflamme au cœur d'un village, quand souffle la tempête, et le sinistre tourne au désastre total. Les flammèches arrachées aux toitures deviennent autant de brandons, d'allumettes qui multiplient le feu avec une rapidité hallucinante. Des villages entiers peuvent être réduits en cendres en quelques instants. Tous ceux que l'on a interrogés à ce sujet et qui furent les témoins ou les victimes de l'un de ces incendies mémorables — les époux Breyse, à la Roche-Haute, MM. Nouvet et Sanial à Bournac — usent d'expressions identiques pour les caractériser : la vitesse d'embrassement et de propagation du feu est terrifiante. Et c'est la ruine totale pour tous. Heureux encore s'estiment-ils quand ils parviennent à sauver leur bétail.

Le 26 avril 1981, par grand vent, la ferme de M. Laurent Battist, à Bigorre, a été entièrement détruite par le feu. Les chaumières voisines sérieusement menacées n'ont été épargnées que grâce à la couche de neige qui les avait recouvertes pendant la nuit (116).

*Incendies mémorables.* — De tels événements n'ont pas manqué de frapper, par leur gravité, les memorialistes d'abord et, plus tard, les reporters de la presse locale et régionale qui les ont relatés avec plus ou moins de développement dans leurs éphémérides et leurs quotidiens. Il ne s'agit pas ici d'en dresser la nomenclature complète, mais seulement de rappeler chronologiquement quelques-uns des plus marquants, sans remonter toutefois au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle, car antérieurement à cette époque les documents sont rares.

a) *XVII<sup>e</sup> siècle.* — La principale source de renseignements en ce qui concerne cette période est le *Journal de Jean-Pierre Clavel, praticien du Monastier de l'an 1676 à l'an 1703*. Des fragments de ce précieux document ont été publiés dans l'*Annuaire de la Haute-Loire* de 1870 par l'abbé Payrard qui fut curé à Cayres, et qui écrit dans son texte de présentation : « Les chroniques de Jean-Pierre Clavel sont renfermées dans un manuscrit, grand in-32, de deux cents pages environ écrites en entier de sa main. » Et l'abbé précise en note : « Ce manuscrit est notre propriété ». Fierté légitime de collectionneur

(115) Témoignage de M. Claude Sanial, 82 ans, de Bournac.

(116) Témoignage de M. Antoine Rivier, adjoint au maire de Saint-Front.

sans doute. Mais il eût mieux valu que ce manuscrit fût déposé aux Archives départementales, car il est aujourd'hui perdu. Des fragments trop peu importants qui ont été sauvés, on a extrait les textes qui suivent en respectant scrupuleusement leur forme.

Certes Clavel parle de *mâons*, ou maisons, et non de chaumières. Mais on a déjà dit que ce mot ignoré de tous les écrits anciens était remplacé par la périphrase « maison couverte de paille ». Or, à l'époque où écrivait Clavel, les maisons des cantons du Mézenc, du Monastier et Fay étaient toutes ou à peu près toutes couvertes en chaume. Tel était le cas de Massibrand et naguère encore de Crouziols par exemple (117). Ce qui dispense l'auteur de le préciser. Quand vingt-cinq maisons de Saint-Germain-Laprade brûlèrent en 1925, nul ne songea à dire qu'elles étaient couvertes en tuiles, car c'était le seul matériau utilisé dans la région. Quand vingt-six chaumières flambent à Freycenet-Latour, en 1699, on ne précise pas non plus pour la même raison, qu'il s'agit de chaumières. D'autre part, le nombre des maisons (8, 11, 12, 26) qui, ici, brûlent tout d'un coup, en moins de trente ans, la rapidité du feu qui, là, « brûle six ou huit personnes », en mutile plusieurs autres, ne laissent aucun doute à ce sujet. D'autre part, il semble vraisemblable que Clavel n'a relaté que les sinistres les plus importants, négligeant peut-être les cas isolés, à moins que ce ne soit l'abbé Payrard lui-même qui les ait écartés de son propre chef. Ce qui est fort possible.

1676 « *Le samedi 8 aoust il se brusla tout d'un coup onze mâons. Dieu nous préserve de pis. Cela arriva au village de Saint-Martin.* »

1688 « *Le lundi 20 décembre se brusla huict maisons au village de Rochan où il se brusla six ou sept personnes et autres quatre ou cinq estropiés et beaucoup de bestiaux et de biens. Cette incendie arriva de nuict.* »

1688 « *Le mercredi quatriesme aoust la foudre brusla douze maisons au village de Courmarcès (118) entour l'heure de midy.* »

1695 « *Le jeudi 27<sup>e</sup> d'octobre a l'heure de minuit brusla (illisible) maisons au lieu de Fontfreyde.* »

1699 « *Le samedi 19<sup>e</sup> decembre... se brusla vingt six maisons au village de Freycenet-Latour.* »

b) XVIII<sup>e</sup> siècle. — Cette période qui manque de chroniqueurs est surtout marquée par la terrible punition infligée, en 1793, au village d'*Ardennes-la-Montagne cy devant Saint Front* que l'on a évoquée

(117) Il ne subsiste dans cette partie du canton qu'un saupoudrage de chaumières isolées, par exemple à Mézeyrac, Coste-Chaude, Le Reynaudès, Vachères, derniers témoins d'une époque révolue. (Communication de M. Exbrayat, secrétaire de mairie de Présailles et du Monastier.)

(118) Chassaing, *Dictionnaire topographique*, écrit Coumarcès ; Françoise de la Conterie, *Noms de terroirs vellaves*, Courmarcès (pp. 271-276).

## Jean Chervalier

plus haut. Cet épisode dont on possède une relation circonstanciée n'est pas sans rapport avec le soulèvement général de la Vendée qui éclata le 25 février de la même année, soit exactement un mois plus tôt. Boudon-Lasherme l'a raconté avec abondance mais sans référence (119). L'historien Arnaud également (120). L'exposer par le menu excéderait les limites de ce travail. Néanmoins il convient de faire état de quelques documents importants passés sous silence par ces auteurs. Il s'agit d'un rapport des commissaires Jean-Baptiste Lacoste, avocat à Mauriac, et Balthazard Faure, président du tribunal d'Yssingeaux, adressé à la Convention, le 25 mars 1793 (121), et des requêtes de quatre sinistrés demandant réparation des dommages subis (122).

23 mars 1793. — *Saint-Front puni par le feu.* Voici donc, d'après le rapport des commissaires, un résumé de cette affaire dont les populations, qui ne sont pas près de l'oublier, se transmettent le souvenir de génération en génération.

A partir du 22 mars, sur tout le plateau du Mézenc, et particulièrement à Saint-Front, des réfractaires à la conscription

*« armés et attroupés au nombre de plus de deux mille ont fait des incursions chez tous les patriotes, se sont cantonnés sur les montagnes du cidevant Velay où ils méditaient d'incendier les principales villes du département et d'arborer l'étendard de la guerre civile. Sur les dénonciations qui nous ont été faites par la municipalité, nous avons fait marcher la force armée au nombre de plus de trois mille citoyens et six commissaires... avec deux canons, pour attaquer les rebelles, les dissiper et s'assurer des principaux chefs... Malgré la neige qui tombe à gros flocons et le temps le plus affreux, notre détachement ayant aperçu sur le sommet de la montagne de Saint-Front les révoltés qui lui donnaient le défi en mettant leurs chapeaux au bout de leurs fusils et de leurs piques, s'est déterminé à aller les attaquer, a grimpé avec un courage et une ardeur incroyable, les a mis en déroute et en fuite. Mais à cette victoire se joint une circonstance malheureuse. Le village de Saint-Front, composé d'environ une douzaine de maisons a été totalement incendié. »*

L'acharnement fut tel qu'on brûla même les maisons des bons républicains nommés plus haut : Jean-Claude Masson, deux enfants, Jean-Jacques Delabre, trois enfants, Antoine Crespy, deux enfants, Jacques Sanial, un enfant, Pierre Bertrand, le dossier de ce dernier toutefois étant égaré.

Pour obtenir indemnisation, les victimes durent présenter une requête comprenant une demande écrite à l'adresse du citoyen Joseph

(119) *Les Chouans du Velay*, 1911, pp. 304-309.

(120) *Recueil des événements qui ont eu lieu au Puy...*, 1931, pp. 67-72.

(121) *Mémoires et procès-verbaux*, t. VII, pp. 80-82.

(122) *A.D.H.L.*, L 853.

Perret, représentant du peuple, un état des « dommages causés par le détachement des volontaires », un certificat de civisme attestant « les bonne vie, mœurs, patriotisme et républicanisme » de l'intéressé.

Les commissaires ne précisait pas de quel genre de maison il s'agissait, pas plus que le chroniqueur Clavel ne le précisait un siècle plus tôt. Mais les quatre états reproduits plus haut disent formellement qu'il s'agissait de maisons couvertes de paille, comme l'étaient toutes celles de Saint-Front.

Chaque requête était accompagnée d'un portrait du personnage. Celui de Masson ne manquait pas de pittoresque :

« Agé de quarante-huit ans, taille de cinq pieds, cheveux noirs, sourcils châtons, front moyen ridé, yeux gris regardant un peu de côté, nez ordinaire, visage plat ord(inaire) ayant plusieurs cicatrices au bas du menton rond, bouche tordue, les dents claires y en ayant deux fort larges vers le milieu. »

Les lettres au citoyen Pierret se voulaient très attendrissantes. Telle celle-ci de Delabre :

« Citoyen représentant,

« Jean Jacques de la commune d'Ardenne la Montagne cy devant Saint Front vient se jeter à sa triste honte à tes pieds, t'exprimer le malheureux fléau qui l'a frappé. Il ne se connoit aucune inculpation. Injuste souffrance de perte pour moi et mes tendres enfants qui sont au nombre de trois et mon épouse qui ont vu périr leur fortune au moyen d'un incendie qui fut pratiquée le 24 mars 1783 (sic) par le détachement de la garde nationale du Puy. Ils ont vu périr leur maison et le mobilier qui la composait. Il a resté un intervalle de jours pour ramasser ses enfants et rejoindre son épouse. En un mot il a vécu misérable depuis au point de se voir réduit à la mendicité. Il a subi tous les revers du temps, obligé d'éclairer son feu sur le dehors et se coucher sur la dure sans être couvert. Il y a plus il n'a pu cultiver le peu de fonds qu'il possède. Et au moment qu'il écrit sa pétition, le cœur lui manque et ne peut soutenir davantage. D'après toutes les raisons ci derrière écrites ton humanité si reconnue tendra ses bras de compassion et suggerera a luy faire accorder telle indemnité que tu verras bon être... »

On comprend le désarroi de ces malheureux requérants quand on lit le pauvre inventaire (v. sup.) de leurs biens perdus. Mais que dire des autres, des huit sinistrés qui ne reçurent aucun dédommagement...

### c) XIX<sup>e</sup> siècle

8 avril 1886. — *Incendie de Massibrand*. Le village de Massibrand, sur le territoire de la commune de Présailles, à la limite de l'Ardèche, est situé à une altitude de 1.200 mètres environ. Il comptait en

## Jean Chervalier

1886 une population de cent vingt personnes, vingt-trois maisons couvertes en chaume et une seule en lauze.

L'événement se produisit le jeudi 8 avril de cette année-là, autour de deux heures de l'après-midi. La plupart des gens étaient aux champs quand un jeune enfant qui jouait avec des allumettes sous un hangar mit accidentellement le feu à l'habitation de ses parents. Le vent violent qui soufflait du sud propagea l'incendie qui se communiqua de proche en proche à tout le village, lequel se trouva transformé en un immense brasier, avant que les secours aient pu s'organiser.

La maison couverte en lauze fut épargnée. Jouant le rôle de pare-feu, elle protégea deux chaumières qui se trouvaient derrière elle dans son prolongement. Enfin une quatrième maison échappa au sinistre grâce à son isolement à l'écart du village. Une centaine d'habitants se trouvèrent sans abri. Ils avaient tout perdu. Heureusement on n'eut à déplorer aucune victime. Le montant des dégâts que ne couvrait aucune assurance s'éleva à 60.000 F (123).

### d) XX<sup>e</sup> siècle

27 mai 1904. — *Incendie de la Roche-Haute*. Autrement angoissant fut le sinistre de la Roche-Haute, commune de Freycenet-la-Cuche, car il survint en pleine nuit. Dans ces conditions, le village aurait dû être entièrement détruit, comme Massibrand, si une circonstance particulière n'eût sauvé la moitié des maisons qui le composaient.

Adossé au versant sud du mont Chirous, aujourd'hui la Roche du Bachat, ses trente-deux maisons, dont vingt-sept ou vingt-huit étaient couvertes en chaume, formaient deux groupes légèrement décalés en altitude et en longitude, séparés qu'ils étaient par un espace vacant de quelques dizaines de mètres. Le groupe du haut comprenait quatorze maisons, celui du bas dix-huit. C'est ce dernier qui fut entièrement détruit par le feu, le 27 mai 1904. Le sinistre prit naissance dans la maison de Frédéric Gire, vers 1 h 30 du matin, à une poutre de la cheminée. Attisé par le vent du sud, il embrasa en un instant le toit de paille. Alors le village s'alluma « comme un briquet », nous a raconté M. Breysse aujourd'hui décédé qui en fut le témoin et la victime. En une demi-heure le désastre était consommé. Les habitants n'eurent que le temps de se sauver, dévêtus, dans la nuit. Quarante-vingt-dix personnes se trouvèrent ainsi sans abri et sans vêtements. L'envoyé spécial du journal *La Haute-Loire* raconte dans le numéro du 29 mai que sur tout le village flottait une atroce odeur de charnier, car du petit bétail n'avait pu être libéré des étables à temps : 56 moutons furent perdus chez P. Vialet, plusieurs porcs chez M. Monteil, une génisse chez M. Philippe, etc. Deux personnes furent brûlées

(123) Journal *La Haute-Loire* du 10 avril 1904.

plus ou moins grièvement, l'une aux jambes, M<sup>me</sup> Pradier mère, l'autre à un bras, M. Jules Surrel. Une troisième se fractura un poignet. Il y eut au total vingt-cinq sinistrés dont le montant global des pertes fut évalué à 93.638 francs.

La rapidité avec laquelle se propagea l'incendie, l'étroitesse et le mauvais état du chemin à partir de Crouziols, impraticable aux voitures, l'absence de tout moyen de communication avec Le Monastier, l'heure nocturne, l'affolement enfin firent que l'on ne put obtenir aucun secours de l'extérieur qui, d'ailleurs, se fût révélé totalement inefficace étant donné la brutalité de la catastrophe.

Afin de venir en aide aux sinistrés et de leur permettre de parer dans l'immédiat au plus pressé, c'est-à-dire de trouver un toit, une table, un lit, quelques hardes pour se couvrir, on lança des appels à la générosité publique, car ici comme à Massibrand, personne n'était assuré. Le moins que l'on puisse dire c'est que les aides officielles ne se montrèrent pas exemplaires. La commission départementale du conseil général dégagea un crédit de 500 francs ; le préfet préleva sur les fonds alloués aux miséreux une somme de 200 francs ; le ministre de l'Agriculture donna 474 F 30 ; le ministre de l'Intérieur 250 F. En outre le préfet lança une souscription auprès de toutes les communes du département ; Mgr Guillois fit de même auprès des paroisses de son diocèse. L'ensemble de ces collectes rapporta moins de 15.000 F. D'où pétition des sinistrés auprès du conseil général qui, lors de sa séance du 23 août 1904, accorda un secours de 100 F. Et tout fut dit (124).

26 mars 1932. — *Incendie de Bournac*. Ce jour-là le vent soufflait en tempête sur le village de Bournac situé à l'ouest de Saint-Front. Beaucoup de Bournacois n'étaient pas chez eux. Ils étaient descendus au Puy, dès le matin, pour se rendre à la grande foire de l'Annonciation et aussi pour « gagner le jubilé » qui devait être le dernier du siècle.

Les gens qui à l'heure de midi se trouvaient à table entendirent tout à coup la cloche de la Béate sonner à toute volée. C'était surprenant, inhabituel. Le père Nouvet ouvrit sa porte pour voir ce qui pouvait bien se passer. Aussitôt il cria « C'est le feu ! ».

Déjà des chaumières flambaient comme des torches. En dix minutes Bournac fut embrasé, noyé dans un océan de feu et de fumées rougeoyantes. L'éparpillement des maisons dans la verdure préserva sans aucun doute la moitié du village. Néanmoins seize maisons sur vingt-six, toutes couvertes de paille, se trouvèrent réduites en cendres.

---

(124) *Conseil général*, procès-verbaux des séances, 1904, p. 82 ; journal *La Haute-Loire* du 29 mai 1904 ; enquête personnelle auprès des époux Vialet, sinistrés.

## Jean Chervalier

M<sup>me</sup> Sanial, une mère de cinq enfants, fut mortellement brûlée par la chute de chaumes enflammés qui la recouvrirent alors qu'elle tentait de fuir précipitamment. Elle décéda le lendemain à l'hôpital du Puy dans d'atroces souffrances. Son mari plus légèrement atteint à la tête se rétablit assez rapidement.

Les pertes des sinistrés, dont certains possédaient plusieurs maisons, ne sont pas connues. Voici la liste des victimes : Blanc Etienne, Nouvet Jacques père de cinq enfants, Masson François, Sahuc François, Cluzel Jean-Marie (trois maisons brûlées), Sahuc Jean, Sahuc Pierre, Blanc Isidore, Allirand Etienne.

Devant la détresse de ces pauvres gens — personne n'était assuré — une souscription fut ouverte. L'Etat fit parvenir aussitôt un don de 50.000 F, tandis que le Conseil général votait une subvention de 10.000 F (125).

### 3° *Le coût des assurances*

Dans chacun de ces derniers grands sinistres se répète la même constatation sous la plume des chroniqueurs : « Personne n'était assuré ». Est-ce à dire, comme l'écrivait le journaliste qui relatait la catastrophe de Bournac, que les chaumières sont « mises à l'index » des compagnies d'assurances ? Ce serait mal connaître ces organismes de protection que de l'imaginer un seul instant. Pourquoi refuseraient-elles un contrat ? Mais il faut évidemment y mettre le prix. Car la chaumière est la forme d'habitation la plus vulnérable au feu. Après ce que l'on vient de lire ce n'est plus à démontrer. Aussi les compagnies les classent-elles dans la catégorie des « risques dangereux ». D'où une majoration de prime de l'ordre de 40 % si la maison est construite en dur — c'est le cas très général dans le Velay —, et même de 100 % si elle l'est en matériaux légers (126). Mais il n'existe pas de chaumière de ce type dans notre région.

En revanche, pour les risques dits *de tempête*, la chaumière bénéficie d'un préjugé favorable, aussi curieux que cela puisse paraître, car elle est sensée résister mieux aux bourrasques de vent que les couvertures en tuile, à condition toutefois que son entretien soit bien assuré. En effet, si l'ouragan parvient à ouvrir une brèche dans un chaume vétuste, ou simplement négligé, la toiture entière risque d'être déchirée, réduite en lambeaux, emportée. On a vu cela à Montbrac, village particulièrement exposé (127).

---

(125) Journal *La Haute-Loire*, 29-30 mars 1932.

(126) Information de M. Christian de Seauve, agent général.

(127) Témoignage de M<sup>me</sup> Régis Lhoste, de Montbrac.

4° *Difficultés techniques d'entretien et de construction*

C'est la quatrième cause principale de la régression des toits de chaume. Elle concerne naturellement les particularités bien spécifiques de ce type de toiture déjà exposées dans le chapitre qui a trait à sa construction, d'une part le matériau utilisé, d'autre part la rareté des couvreurs ou chaumiers.

Avec la disparition de la polyculture qui cède de plus en plus le pas à l'élevage, il devient difficile de se procurer de la paille de seigle de bonne qualité. Dès lors on substitue au chaume la lauze que l'on peut se procurer sur place, ou, beaucoup plus volontiers, des matériaux industriels tels que tuile creuse ou plate, plaques de fibrociment et même de tôle ondulée, d'un prix relativement abordable, faciles à obtenir et à acheminer grâce à l'amélioration des routes et des moyens de transport (128), et dont la pose n'exige pas de qualification technique spéciale.

Pourtant certaines exploitations produisent encore de la paille de seigle susceptible d'assurer une bonne couverture. Mais le paysan, bien que parfaitement apte, grâce à une technique rudimentaire transmise de père en fils, à effectuer lui-même quelques réparations à son toit, comme on le fait couramment pour la tuile ou la lauze, doit recourir en fin de compte à un *chaumier* expérimenté pour une réfection totale et pour obtenir ainsi une parfaite étanchéité que seul peut assurer ce spécialiste. C'est une autre difficulté et non la moindre.

Les véritables chaumiers en effet deviennent de plus en plus rares. Quand ils cessent leurs activités ou qu'ils disparaissent, ils ne sont plus remplacés. Les derniers survivants de cette spécialité se comptent actuellement sur les doigts d'une main, comme on dit, et se trouvent cantonnés dans un espace bien restreint des communes de Moudeyres et de Saint-Front. Ce sont, à Moudeyres même, M. Elie Boyer ; à Saint-Front, MM. Albert Peyrelon, de Bournac, Isidore Boyer, des Maziaux, Jean-Marie Arsac, de Bigorre. C'est à eux seuls qu'il est fait appel quand il s'agit de refaire en totalité une toiture. Ainsi M. Isidore Boyer a dû se rendre à la Roche-Haute pour restaurer entièrement la toiture de M. Exbrayat tout récemment, le déplacement étant à la charge du demandeur. D'autres restaurations sont en projet, à Bigorre et à Moudeyres.

Ainsi malgré les prédictions de Calemard de Lafayette en 1854 et les affirmations du journaliste de 1932 après l'affaire de Bournac, on reconstruit encore des chaumières que des habitants du pays

(128) Le journaliste de *La Haute-Loire* qui relatait le sinistre de Bournac, écrivait déjà à cette époque : « Quand les chaumières sont détruites par un incendie, leurs propriétaires remplacent le chaume par des tuiles ou des lauzes. On ne refait plus les chaumes. Et, si le pittoresque y perd, les habitants y gagnent en sécurité et en confort. » (*loc. cit.*).

Jean Chervalier

regardent comme des « antiquités » avec un certain dédain. Les étrangers mieux peut-être que les Vellaves savent apprécier le caractère désuet et le charme prenant de ces demeures. C'est sans doute en raison de leur aspect hors du temps, du dépaysement étrange et indéfinissable que l'on éprouve à leur approche et à leur contact que des Hollandais en ont acquis (à Souteyros, à Machabert), que des personnes extérieures au département, venues de Lyon (Cancoule), du Loiret (Souteyros), de Lille, Nantes ou Roanne (Bigorre) s'y sont intéressées et ont entrepris de courageuses restaurations. On observe le même phénomène à Moudeyres. Ces exemples méritent d'être suivis quand il en est encore temps.

## V. MESURES DE SAUVEGARDE

Cet engouement tout nouveau pour les toits de chaume — il n'est pas question ici des pastiches (camargais) de la Croix de Boutières situés d'ailleurs sur le versant ardéchois du Mézenc — parviendra-t-il à enrayer le déclin accéléré des toits de chaume, dont on a donné les proportions alarmantes de plus de 50 % ?

L'administration elle-même s'est rendue compte que non. On s'est donc ému enfin de cette dégradation qui risque de prendre un caractère inexorable. On a pensé qu'il serait vraiment dommage que quelques ensembles ne soient préservés et conservés comme des témoins émouvants du passé pour les léguer aux générations à venir, afin qu'elles en gardent non pas une image de collection que l'on classe dans l'album aux souvenirs, mais une vision bien vivante, présente et palpable de cadre traditionnel où tant d'anciens aménagèrent avec de bien pauvres moyens le nid familial.

Ce qui ne veut pas dire que l'on doit maintenir, contre progrès et raison des intérieurs éclairés à la torche de résine, chauffés à la motte de gazon ou à la bouse séchée. Il serait en effet utopique de revenir à la précarité d'existence des siècles passés. D'ailleurs qui voudrait y consentir ?

On doit donc se féliciter des mesures, timides, qui ont été prises à ce jour pour protéger les derniers ensembles de toits de chaume que l'on peut voir encore dans la région du Mézenc.

### *Mesures administratives*

C'est par elles qu'il fallait naturellement commencer : d'abord sauvegarder. A cet effet, quatre villages appartenant à trois communes ont à l'heure actuelle bénéficié de mesures administratives de conservation et des aides financières qui les accompagnent ;

*Les Maziaux et Bigorre*, dans la commune de Saint-Front, ont été inscrits en entier à l'inventaire des sites, par arrêté du secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, à la date du 18 février 1978 ;

*Moudeyres*, aussi surprenant que cela puisse paraître, n'est ni classé ni inscrit à l'inventaire des sites. En revanche, la ferme Perrel a été classée par les Monuments historiques, par arrêté du ministre de la Culture et de l'Environnement, le 13 décembre 1977 (129) ;

*La Roche-Haute*, dans la commune de Freycenet-la-Cuche, est constituée de deux groupes d'habitations. La partie inférieure ayant perdu toutes les chaumières qu'elle comptait lors de l'enquête personnelle que nous y avons faite en 1964-1966, seule la partie supérieure a été inscrite à l'inventaire des sites protégés, par arrêté ministériel du 20 décembre 1976 (130).

La conséquence pratique de ces dispositions est que seules les chaumières comprises dans les limites et périmètres fixés peuvent bénéficier des aides de l'Etat.

Alors que nous évoquions ces mesures avec des habitants de la Roche-Haute, certains nous ont dit : « Trop tard ! » Voire ! Les aides ne sont tout de même pas négligeables (131).

### *Mesures financières*

Ainsi toutes les maisons qui sont situées dans les sites énumérés ci-dessus et déterminées par les références cadastrales très précises peuvent bénéficier d'une subvention qui a été fixée à 100 francs par mètre carré pour la restauration de leurs toitures de chaume. Il s'agit d'une incitation dont on commence à saisir l'efficacité en divers endroits, comme on l'a déjà indiqué, principalement à Bigorre, où toutes les chaumières ont pu être ainsi conservées. De sorte que ce village est devenu le plus typique du genre. Les restaurations y sont effectuées avec goût et réussite, dans la plus pure technique traditionnelle. Et l'on a plaisir à voir revivre ces vieux toits « couleur de moisson », comme l'a écrit Raymond Rousset. « En trois ans, c'est 500.000 F qui devaient tomber ainsi en pluie d'aides sur une vingtaine de restaurations. » (132)

### *Aménagements de musées*

Cette forme particulière de sauvegarde mérite attention, quoiqu'elle soit plus froide, artificielle, conventionnelle. Elle consiste à transformer quelques maisons en musées, en prévision de la disparition éventuelle (qu'il est prudent d'envisager) des chaumières habitées, afin qu'il en reste au moins quelques échantillons pour satisfaire la curiosité de ceux qui ne les auraient pas connues. C'est donc

(129) Référence cadastrale : section AD, parcelle n° 8, 21 ares 74 centiares.

(130) Référence cadastrale de Freycenet-la-Cuche : section AB, parcelles n° 151 à 155, 158 à 172, 183 et 184.

(131) Journal *La Tribune - Le Progrès*, 15 mai 1977.

(132) *Centre-Dimanche*, 23 novembre 1980.

la solution ultime de conservation. On en possède actuellement deux bons exemples à Bigorre et un autre à Moudeyres.

Le ministre des Affaires culturelles et de l'Environnement, répondant à la demande de la municipalité de Saint-Front, a estimé en effet que « *l'intérêt de la sauvegarde de deux chaumières à Bigorre, avec une restauration scrupuleuse était considérable en tant que témoins intacts de l'art populaire vellave* ».

En conséquence, il a décidé d'accorder à la commune une subvention pour lui permettre « *d'acheter et de remettre en état ces deux bâtisses* ».

Le taux exceptionnel de la contribution ainsi consentie fut fixé à 75 % de la dépense totale évaluée à 200.000 F. Quant au département, il prit en charge la moitié du solde de 50.000 F soit 25.000 F (133).

Grâce à cette intervention le maire a pu faire restaurer entièrement ces deux belles maisons du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'entière toiture, la grange, l'étable, la cuisine, le mobilier lui-même (lits-clos, vaisselier, placards, etc) selon la coutume du pays.

L'initiative est bonne et généreuse. Mais il faut bien reconnaître que tout ce « neuf » est un peu gênant et ne saurait remplacer une maison habitée.

Autrement chaude et vivante apparaît la formule mise en œuvre à Moudeyres. Ici l'immense maison des frères Perrel coiffée de paille de seigle sur la grange et de dalles de lauze sur le carré d'habitation a pu être conservée intacte parce qu'elle se trouvait parfaitement entretenue par ses propriétaires. Aussi sa visite ne peut manquer d'émouvoir. Car tout est resté en place et tel que l'ont laissé les maîtres de céans quand ils sont descendus à Laussonne, à la maison de retraite, pour y goûter un repos bien gagné, au soir de leur vie.

Le Conseil général a saisi aussitôt tout « *l'intérêt que présente un tel immeuble unique en son genre* », daté de 1748 et de 1750.

Il s'agit en effet d'une vaste demeure formée de deux bâtiments en équerre où on pénètre par une unique grande porte à deux battants qui s'ouvre dans le bâtiment principal et donne directement dans l'étable ténébreuse pavée de larges dalles de lauze épaisses et luisantes. Au-dessus, la grange à laquelle on accède par la traditionnelle *montade*, occupe toute la surface de la maison et révèle la merveilleuse texture intérieure du toit de chaume qui évoque irrésistiblement une nef ogivale. Le deuxième bâtiment, plus petit, forme la deuxième branche de l'équerre. Couvert en lauze, il se soude au précédent, à gauche de l'entrée. Il n'a également qu'une seule porte qui communique avec l'étable. Il faut donc passer par l'étable d'abord pour gagner le local d'habitation. Cet intérieur a gardé tout son

(133) *Conseil général, procès-verbaux des séances, 15 septembre 1975, p. 457.*

## Les chaumières du Velay

caractère avec son âtre où l'on s'attendrait presque à voir grésiller des braises, ses vieux meubles polis par l'usage, son *mazuc* ou lit-clos à glissières, sa vaisselle de terre, sa table pesante, ses ustensiles en cuivre ou en étain. Cet ensemble extraordinaire flanqué de deux chaumines annexes à usage de remises ou de hangars, a donc fait une forte impression sur l'assemblée départementale qui a décidé, en 1975, de répondre favorablement au souhait du conseil municipal pour en assurer le sauvetage.

Le département a alloué en conséquence une subvention de 14.000 F, un millier de francs restant à la charge de la commune de Moudeyres, pour l'acquisition de la ferme, la mise en ordre des êtres, et l'installation dans ces vieux murs d'un « *Musée des traditions populaires et des costumes locaux.* » (134)

Ce musée qui a reçu en 1980 plus de cinq mille visiteurs joue ainsi un rôle certain d'incitation pour le maintien de l'habitat traditionnel dans la région.

Les musées de Bigorre et de Moudeyres remplissent ainsi une fonction exemplaire dont on ne peut que souhaiter la pleine efficacité.

### CONCLUSION

Les attendus qui ont motivé les arrêtés de protection et, par voie de conséquence, les aides financières, ont parfaitement déterminé l'intérêt que représentent les chaumières du Velay, sur le plan de l'art et des traditions populaires, en soulignant leur originalité. C'était donc un devoir de tenter de sauvegarder cet héritage.

Mais n'est-il pas trop tard, alors que le flux de la facilité, l'invasion des matériaux industriels menacent de submerger les derniers îlots du chaume qui reculent et se contractent comme s'ils s'apprétaient à mieux résister ? L'avenir le dira. Un avenir qui n'est sans doute pas très lointain.

Charles Calemard de Lafayette qui fut le premier à constater cette détérioration avec une nostalgique mélancolie, dénonçait en filigrane le « triste aujourd'hui » du poète, le nivellement des valeurs humaines, l'effacement des reliefs, ces contrastes qui font le charme et l'harmonie de la vie. (Que dirait-il des blocs de béton des « grands ensembles » modernes que Jules Romains qualifiait de « boîtes à chaussures » ?) Toutefois il se refusait avec une juste clairvoyance à sacrifier l'avenir et l'irrésistible progrès sur l'autel du passé. Et on ne peut douter qu'il n'eût applaudi, s'il vivait encore, à tout le confort moderne qui lentement mais sûrement conquiert les intérieurs paysans avec ses réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, radio, télévision, sans parler de l'outillage agricole. Il écrivait en conclusion de son périple au pays des chaumières (135) :

(134) *Conseil général, loc. cit.*

(135) *Annales*, t. XIX, pp. 532-533.



« Sans vouloir prêter attention à de puérils regrets, sans renier demain au profit d'hier, sans demander aux œuvres mortes la vie et les espérances de l'avenir, nous concevons cependant qu'au point de vue du pittoresque, au point de vue d'une certaine poésie des coutumes, des mœurs et des caractères, et enfin selon les lois de cette vaste harmonie qui n'est jamais la monotonie et se complait aux contrastes, nous concevons qu'on ne voie pas toujours sans quelque tristesse s'effacer successivement tous les reliefs, tous les accidents individuels des populations disséminées sous le ciel de notre patrie.

« Du moins est-il intéressant que quelqu'un cherche à daguerréotyper, pour ainsi dire, tout ce que le vent du siècle efface jour par jour, ce que nous avons pu entrevoir et dont la trace n'existera plus pour nos fils, sinon dans nos souvenirs.

« Notre pays nous offre encore des exemplaires vivants, des types étranges d'un passé qui ne durera pas ; chacun de nous qui le peut devrait en recueillir quelque empreinte plus ou moins accusée, car c'est de ces détails locaux, de ces souvenirs épars, que se composera un jour la vérité de l'histoire. »

Tel est en effet parfaitement défini l'objet de cette enquête.

Jean CHERVALIER

